

***Pour un pacte linguistique entre
les francophones, les anglophones,
les allophones et les autochtones
du Québec***

MÉMOIRE

du

*Syndicat de professionnelles et de professionnels
du gouvernement du Québec*

à la

*Commission des États généraux
sur la situation et l'avenir
de la langue française au Québec*

Mars 2001

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Renald Desharnais, président du SPGQ

Daniel Beauvais, collègue régional de Lanaudière, rédacteur

En collaboration avec :

Gisèle Baril, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Hélène Pétrin, ministère de la Culture et des Communications

Chantal Roy, conseillère syndicale et coordonnatrice

Traitement de texte et mise en page :

Hélène Hudon et Caroline Viau

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avant-propos	5
2.	Introduction	7
	• La situation actuelle du français au Québec : une inquiétude justifiée ou l'expression cyclique d'un psychodrame national ?.....	7
	• Le français, langue commune, enjeu fondamental de l'identité québécoise.....	7
	• Aucune loi linguistique ne peut pallier une volonté molle de vivre en français, maintenant et dans l'avenir	10
	• Réaffirmer la volonté de la majorité francophone de vivre en français au Québec.....	11
3.	La voie législative : une patinoire de plus en plus restreinte	17
	• Les limites imposées par la Constitution du Canada, la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne	17
	• La Loi 101 dénaturée.....	18
	• Pour une loi linguistique claire, cohérente et applicable	18
4.	Vers un nouveau pacte linguistique	20
	• Une majorité qui se respecte et qui respecte ses minorités	21
	• Un pacte linguistique avec :	21
5.	La qualité du français au Québec : s'agit-il d'un vrai problème ou préférez-vous une autre question?	27
	• Le vrai danger.....	27
	• Les vraies questions	28
6.	L'enseignement du français au Québec	36
	• Ça s'améliore-tu ou bien si c'est juste pas pire ?.....	37
	• L'enseignement d'autres langues au Québec	44

7.	Le français comme facteur d'intégration de la population immigrante.....	52
•	Pour en finir avec les comptables de la francisation	52
•	La force d'attraction de l'anglais chez les allophones	54
•	L'immigration : une compétence partagée dont les véritables leviers échappent au Québec.....	55
•	L'action concertée de l'État québécois pour une francisation réussie : faits saillants	56
•	Des mesures essentielles pour favoriser l'intégration des immigrants	57
•	La fréquentation de l'école française par les jeunes Québécois et Québécoises des communautés culturelles	58
8.	Le français, langue du travail au Québec.....	65
•	Une revendication majeure	65
•	Le français dans l'Administration publique.....	65
•	Le français dans les entreprises.....	70
9.	Le français dans l'affichage public au Québec	74
10.	Conclusion.....	76
11.	Recommandations.....	77
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	83

1. AVANT-PROPOS

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) est particulièrement heureux de participer aux travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Fondé en 1968, le SPGQ compte, à travers le Québec, quelque 15 000 cotisantes et cotisants travaillant dans les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que dans 35 unités hors fonction publique, notamment dans des cégeps. Depuis sa création, notre syndicat participe activement aux débats qui ont cours au Québec, tant ceux liés aux domaines d'expertise de ses membres qu'à ceux portant sur les grandes questions sociales.

Les États généraux nous donnent l'occasion de nous exprimer sur la question de la langue en tant que fondement de la culture et de l'identité nationale ; la langue est aussi l'instrument primordial de la communication, du partage et de la diffusion des idées et des connaissances, et elle constitue le véhicule essentiel de l'appareil de communication d'État avec la population et les divers interlocuteurs de l'Administration publique.

Parmi nos membres, plusieurs sont des spécialistes de la langue ; ce sont par exemple des linguistes, terminologues, traductrices ou traducteurs, agentes ou agents d'information, ainsi qu'agentes ou agents culturels. D'autres encore travaillent quotidiennement dans des domaines relatifs à la langue : il s'agit de spécialistes en sciences de l'éducation, d'agentes ou agents de recherche et de planification socio-économique ou d'agentes ou agents de développement industriel ainsi que de conseillères et conseillers en relations internationales appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à tenir compte de la variable linguistique.

Nous aborderons le sujet sous divers angles : le français comme élément déterminant de culture et d'identité et comme facteur d'intégration de la population immigrante, l'enseignement de la langue, le français comme langue du travail dans les services publics

notamment dans un contexte de mondialisation, ainsi que la qualité de la langue, particulièrement dans l'exercice des fonctions de nos membres ; nous traiterons aussi de la langue d'affichage et, enfin, des moyens disponibles et mis en œuvre dans l'Administration publique, entre autres, pour favoriser l'arrimage entre le discours et la réalité en matière linguistique.

Les professionnelles et professionnels du SPGQ, quel que soit leur champ d'expertise, doivent posséder une connaissance et une maîtrise du français qui fassent honneur à la langue et à leurs fonctions. D'ailleurs, la Convention collective de travail des professionnelles et professionnels 1998-2002 contient à cet égard des dispositions précises qui confirment le statut du français, balisent l'utilisation d'autres langues et déterminent les obligations de l'employeur en matière de perfectionnement.

À la section 3-3.00 portant sur la langue de travail, il est stipulé que :

« 3-3.01 Aucune employée ou aucun employé n'est tenu d'utiliser une langue autre que le français aux fins de communication interne.

3-3.02 L'employée ou l'employé doit utiliser la ou les autres langues qu'elle ou qu'il connaît aux fins de communication externe selon les besoins du service et conformément à la loi.

3-3.03 Des cours de perfectionnement sont organisés par l'employeur à l'intention des employées et employés qui sont dans l'impossibilité d'utiliser la langue française dans leurs communications orales ou écrites; ces cours sont aux frais de l'employeur. »

Le SPGQ est conscient des efforts qu'il doit déployer et du rôle exemplaire qui lui incombe en matière linguistique, notamment auprès de ses membres et de ses partenaires.

2. INTRODUCTION

- ***La situation actuelle du français au Québec : une inquiétude justifiée ou l'expression cyclique d'un psychodrame national ?***

Des États généraux n'auraient sans doute pas été convoqués au Québec en 2000-2001 si une certaine inquiétude ne s'était exprimée quant à la santé de la langue française au Québec. Ces inquiétudes ont fondamentalement trait à la menace, réelle ou appréhendée, de déséquilibre linguistique lié à la situation démographique au Québec. Les nombreuses recherches et enquêtes dont les résultats rendus publics au cours des dernières années et particulièrement au cours des derniers mois, contredisent ou corroborent la perception générale, ne semblent pas parvenir à donner l'heure juste sur la situation, malgré l'abondance de données quantitatives disponibles. Selon la lecture et l'interprétation qu'on en fait, les conclusions de ces enquêtes confortent les opinions de certains et ravivent les inquiétudes des autres.

En fait, si ce n'était de la natalité déclinante des Québécois et Québécoises francophones, d'une certaine baisse générale de la mobilisation vis-à-vis du français, du pouvoir d'attraction croissant de l'anglais auprès des populations immigrantes, des réfugiés et des communautés allophones ainsi que de la détérioration inquiétante de la qualité du français chez une proportion inquiétante de nos diplômés du secondaire, du collégial et parfois même de l'université, l'insécurité linguistique serait reléguée à l'arrière-plan de nos préoccupations collectives.

- ***Le français, langue commune, enjeu fondamental de l'identité québécoise***

Une identité menacée par la situation particulière du Québec en Amérique.

Il n'y a pas et il n'y aura sans doute jamais d'États généraux de la langue italienne en Italie, ni de la langue russe en Russie. On entend rarement parler du sentiment de perte

d'identité ou de l'insécurité linguistique des Polonais, des Allemands, ni même des Islandais, des Estoniens ou des Lituaniens qui, pourtant, sont les seuls à utiliser leur langue nationale, alors que nous partageons la nôtre avec des millions de francophones.

La langue est d'abord un véhicule de communication, mais elle exerce d'autres fonctions tout aussi primordiales. Elle participe, effectivement, à la conception, à l'élaboration d'une société. Le génie d'une langue diffère selon son essence même et la langue est chevillée au mécanisme de la pensée.

« [...] dans les sciences humaines, on emprunte les matériaux à des cultures spécifiques; sont souvent privilégiés ceux que l'auteur prélève dans son enracinement culturel, de sorte que la connotation même des notions en est affectée. Les concepts sont largement analogiques; ils comportent des effets de transposition. État, nation, classe, région, paysan, famille, etc. : ces notions ne sont pas exactement transférables d'une société à une autre; elles demeurent signées par leurs références d'origine. Pour en prolonger le sens, il faut plus que les traduire; on doit universaliser aussi la référence culturelle qui les supporte. Ce sont donc les mécanismes de la pensée qui sont en action. »¹

La langue est, en outre, un moyen de création tant artistique que scientifique et technique. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que la société québécoise doit conserver sa langue, le français, puisqu'il s'agit d'un élément constitutif de son identité et qu'elle doit y rallier tous ses citoyens et à plus forte raison les non-francophones.

Au Québec, la question de la langue française ne peut pas être abordée comme un sujet purement académique. Qu'on le veuille ou non, la question est toujours hautement

¹ DUMONT, Fernand. *Raisons communes*, [Montréal], Boréal, 1995, p. 137-138.

politique et comporte une dimension affective puisqu'elle est intimement liée à l'identité d'un peuple minoritaire en raison de sa langue en Amérique du Nord.

Il semble que la majorité francophone du Québec soit condamnée pour toujours à adopter une attitude défensive pour endiguer l'invasion de la langue anglaise dans la vie économique, les médias, la culture et le divertissement, que cet envahissement provienne du Canada majoritairement anglophone ou de notre voisin états-unien.

Cette attitude défensive fondée sur l'insécurité a pu contribuer à développer chez certains Québécois et Québécoises francophones une mentalité d'assiégés, d'irréductibles petits Gaulois injustement perçus à l'extérieur du Québec comme des êtres agressifs et intolérants, xénophobes et même racistes envers la minorité anglophone.

Cette image par trop caricaturale, entretenue par certains Québécois et Québécoises anglophones eux-mêmes insécurisés et exacerbés par leur position de minoritaires au Québec, est véhiculée au Canada et à l'étranger par les Mordecai Ritchler, Diane Francis et autres amis du Québec qui ne s'embarrassent pas de nuances et n'ont aucun scrupule à présenter du Québec une image grossièrement déformée.

Il est bien sûr réconfortant de constater que des anglophones d'un tout autre type, québécois ou canadiens, s'emploient à rétablir les faits et à expliquer honnêtement et avec un sens critique les tenants et aboutissants de la situation particulière du Québec; mais les efforts de ces Anglois, souvent perçus comme des traîtres ou des victimes du syndrome de Stockholm, ne changent rien à la perception répandue au Canada ni à l'insécurité linguistique des Québécois et Québécoises francophones.

Nous croyons que ce problème d'insécurité doit être abordé de front, car il mine les forces vives dont le Québec a besoin pour s'attaquer à d'autres questions. Le sentiment d'insécurité peut s'avérer un puissant moteur de créativité et pousser à l'action. Il peut également, s'il persiste comme une sourde menace difficile à identifier

et à maîtriser, occuper indûment l'attention et masquer la vraie nature des enjeux, des dangers, mais aussi des potentialités que recèlent les situations.

Toute démarche cherchant à clarifier la situation linguistique au Québec doit d'abord viser à atténuer sinon abolir ce sentiment d'insécurité que vivent principalement et chacun à leur façon les anglophones et les francophones du Québec. Éluder la question, c'est se condamner à revivre cycliquement le même problème. C'est pourquoi nous rejetons à la fois la perpétuation de ce stérile sentiment d'insécurité et le triomphalisme gonflé d'assurance un peu factice de ceux qui, comme Alain Dubuc dans la série d'articles qu'il publiait alors que nous achevions la rédaction de ce mémoire, estiment que les Québécois et Québécoises francophones doivent désormais « penser en gagnants » et se débarrasser « de mesures et d'attitudes linguistiques qui sont devenues un frein à leur développement »². Nous préférons, quant à nous, adopter une position plus prudente, faite d'affirmation, de respect, de vigilance et d'exigences plus élevées pour l'ensemble de la population du Québec. La société québécoise dans son ensemble doit trouver une solution viable pour que l'insécurité linguistique glisse à l'arrière-plan et que l'on passe à autre chose : élaborer et réaliser un projet de société stimulant, mobilisateur, unificateur et porteur de sens.

- ***Aucune loi linguistique ne peut pallier une volonté molle de vivre en français, maintenant et dans l'avenir***

Aucune loi ne peut se substituer au choix, renouvelé jour après jour par la majorité francophone du Québec, de faire respecter sa décision irrévocable et non négociable d'adopter le français comme langue commune. Ce choix, inscrit comme une déclaration officielle dans la Charte de la langue française, fait l'objet d'un consensus chez les francophones et même chez une large part des anglophones, mais ne semble pas toujours susciter un véritable ralliement de l'ensemble de la population. Comme si, entre les déclarations d'intention et les actes, se glissait souvent un écart difficilement explicable.

² DUBUC, Alain. « Penser en gagnants », *La Presse*, 13 février 2001.

Les plus militants d'entre nous sont toujours prêts à se mobiliser quand ils sentent, à tort ou à raison, que le français est menacé au Québec. Cependant, faire véritablement le choix de parler français ici, c'est beaucoup plus que s'assembler sur les trottoirs une fois par année pour regarder passer des chars allégoriques, au moment du solstice d'été. C'est beaucoup plus que descendre dans la rue et scander bruyamment des « Québec français! » lorsque la nation est en péril... pour ensuite, le reste de l'année, faire preuve d'insouciance, d'indifférence, voire d'irresponsabilité en acceptant la compromission et le laisser-aller.

Certaines attitudes, certains comportements contradictoires ont de quoi surprendre de la part de gens qui prétendent adhérer à l'idée d'un Québec français. Ainsi, qui n'a pas été témoin de situations qui perdurent aujourd'hui encore, alors qu'un Québécois ou une Québécoise francophone s'adresse spontanément en anglais à un interlocuteur qu'il croit, à tort ou à raison, être un immigrant ? Ou de conversations se déroulant en anglais entre francophones fiers d'afficher leur bilinguisme avec ostentation ?

- ***Réaffirmer la volonté de la majorité francophone de vivre en français au Québec***

Le Québec a changé, change et continuera de changer. Depuis longtemps, il n'est plus cette société homogène fondée sur l'appartenance ethnique, foyer traditionnel de la « race canadienne-française », nation jadis condamnée au repli sur soi pour assurer sa survivance. Le Québec est devenu une société plurielle, inclusive et ouverte sur le monde. Les mutations profondes qui le traversent l'obligent à se redéfinir. La recherche de cette redéfinition ne va toutefois pas sans heurts et sans tâtonnements.

La difficulté de définir le nous : vers une redéfinition de l'identité, de la nation et de la culture québécoises.

Le sentiment d'appartenance des Québécois et Québécoises se transforme. Pour plusieurs, le choc de cette transformation est déstabilisant. Les anciens repères sont remis en question. L'identification à l'origine ethnique, les allusions au passé historique

et au statut de descendant des premiers colonisateurs de ce territoire semblant dorénavant bannis du discours nationaliste, certains sont en proie à la confusion et se demandent si la majorité francophone du Québec est un peuple, une nation, une ethnie, une tribu ou même une erreur historique.

De qui parle-t-on, désormais, quand on parle de nous ? Pour parodier - si une telle chose est possible - les affres et les tourments d'un Elvis Gratton incapable de se définir aux yeux des autres, comment, désormais, pouvons-nous définir le nous ? S'agit-il de nous, les Québécois et Québécoises francophones descendants des colons de la Nouvelle-France ? De nous, la majorité francophone du Québec incluant les néo-Québécois qui ont fait du français leur langue première ? De nous, la population vivant sur le territoire du Québec, les citoyens de la province de Québec, incluant les francophones, les anglophones, les allophones et les nations autochtones ?

Nous souscrivons, pour notre part, à une définition de la nation québécoise qui soit pluraliste et inclusive et qui tienne compte, en même temps, de la spécificité, des racines et des projets de la majorité francophone. Toute tentative d'imposer un concept de nationalisme civique désincarné qui édulcorerait la langue, la mémoire et la culture de la majorité francophone susciterait chez elle le sentiment aliénant que son destin lui échappe.

Le Québec est une nation et comme toute nation, il possède des traits caractéristiques qui assoient son identité. Cette identité nationale s'est construite au cours des siècles. Elle a donné naissance à une culture qui reflète l'expérience originale qu'a constituée la rencontre des Européens et des Premières nations. Au moment où les premiers colons en provenance de France se sont installés sur ce territoire, la langue française et la religion catholique ont constitué les assises de cette identité. On aurait pu croire jadis que celle-ci serait immuable mais, au contraire, elle s'est transformée. Il en est d'ailleurs ainsi de la culture, indissociable de l'identité. Hier, la culture a été menacée et elle s'est défendue pour assurer sa survivance. Aujourd'hui, cette même culture est appelée à se redéfinir puisque la composition de sa nation n'est plus homogène. Cette

redéfinition, enrichie de l'apport des communautés qui ont joint la nation québécoise au cours de son histoire, prend appui sur la langue et la culture de la majorité francophone.

« C'est le sentiment d'appartenance des Francophones québécois qui fonde principalement l'identité nationale. Les contenus du nationalisme qui en est l'expression ont changé avec le temps. Ce nationalisme se veut aujourd'hui de plus en plus ouvert aux influences extérieures ainsi qu'aux apports des groupes minoritaires implantés ici. Il entend ainsi refléter ce sentiment d'appartenance en même temps que le caractère spécifique du Québec, à commencer par sa langue, sa culture et ses traditions. »³

Le Québec existe depuis plus de 400 ans. Il a été une colonie française jusqu'en 1760, puis il est devenu une colonie britannique. Tout au long de son histoire et au cours de son développement, il s'est battu pour défendre la langue française. Particulièrement depuis la Révolution tranquille, le Québec a affirmé une nouvelle identité en renouvelant ses façons de faire notamment dans le domaine de l'éducation, de l'économie et de la santé et aussi en assurant une présence plus sentie de la langue française.

Dès les premières années de leur implantation ici, les premiers colons se sont distingués des Français par l'appellation de « Canadien ». Ensuite, au fil de l'histoire, celle-ci est passée à « Canadien français », puis à « Québécois » auquel on ajoute depuis quelques années les qualificatifs suivants : francophone, anglophone ou allophone, ce qui démontre bien l'importance accordée à la langue, particulièrement dans une société hétérogène.

Pour que des personnes puissent être appelées à partager des valeurs de la culture québécoise aussi fondamentales que la démocratie, la tolérance, la liberté, le civisme et l'égalité des sexes - pour n'en nommer que quelques-unes, à bâtir une culture

³ BOUCHARD, Gérard, François ROCHER et Guy ROCHER. *Les Francophones québécois*, [Montréal], Conseil scolaire de l'île de Montréal, 1991, p. 75.

commune, elles doivent communiquer. Et pour ce faire, c'est la langue française établie ici depuis plus de quatre cents ans qui prévaut.

« Quant à ceux qui sont incapables de communiquer en français et qui refusent de s'en donner les moyens, ils demeurent bien sûr pleinement citoyens au sens juridique, avec tous les droits qui en découlent, mais je dis qu'ils s'excluent eux-mêmes de la nation socioculturelle ; ils font le choix de la marginalité dans l'espace public québécois et ils en portent la responsabilité »⁴

La difficulté de trouver le délicat équilibre entre l'affirmation des droits de la majorité et le respect des droits et libertés individuelles.

Dans un pays unilingue, la question de légiférer à propos de l'usage de la langue nationale ne se pose pas. En France, en Allemagne, au Danemark, il ne viendrait pas aux immigrants l'idée de réclamer le droit de fréquenter l'école anglaise, sous prétexte que le français, l'allemand, le danois ne font pas le poids à côté de cette langue internationale dominante. Ici, c'est différent.

Qu'on le veuille ou non, toute loi linguistique impose des limites aux droits individuels. À l'époque où le gouvernement du Parti québécois a créé la Charte de la langue française au Québec, on a jugé raisonnable de limiter le droit de fréquenter les écoles anglaises aux personnes qui répondaient à des critères bien définis. De plus, on a restreint cette contrainte aux niveaux primaire et secondaire. À l'époque, cette position gouvernementale était considérée comme modérée.

La question qui se pose est de savoir à partir de quel moment, en matière de langue, la restriction de certains droits individuels devient une initiative radicale. Gérard

⁴ BOUCHARD, Gérard. *Le français comme langue de la citoyenneté et secteur d'intégration culturelle au Québec : mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec*, novembre 2000, p. 2.

Bouchard y répond dans son mémoire présenté à la Commission des États généraux. Pour lui, des initiatives radicales seraient « celles qui consisteraient à ajouter significativement aux restrictions actuelles en matière de droits individuels et collectifs, par exemple, la suppression de tout affichage bilingue, la fréquentation obligatoire des cégeps français pour les allophones ou la réduction du nombre des immigrants ». ⁵

Outre le risque de dresser les néo-Québécois contre la langue française et la culture qui lui est associée, de telles initiatives radicales entraîneraient, selon Gérard Bouchard, « une détérioration du statut et de l'image du Québec comme société libérale, respectueuse des droits et des libertés, des divisions sociales, des conflits ethniques, du harcèlement juridique et autre... Certes, conclut-il, la prise en considération de ces données ne doit pas dicter à elle seule la conduite à prendre, mais elle doit compter parmi les paramètres importants de la politique à établir ». ⁶

Cette prise de position, outre qu'elle range abusivement la fréquentation obligatoire des cégeps français pour les allophones du côté des initiatives radicales, nous cause un malaise. Elle doit faire l'objet de débats parce que, à priori, elle limite singulièrement le droit collectif des Québécois et Québécoises francophones d'atteindre les objectifs de francisation énoncés dans la Charte de la langue française.

Ainsi, la majorité francophone ne serait plus autorisée à décider elle-même des règles du jeu lorsqu'il s'agit d'assurer sa propre viabilité comme nation francophone et de mettre en œuvre, si nécessaire, les moyens pour qu'une majorité de Québécois et Québécoises allophones acquière une maîtrise suffisamment élevée du français pour en faire véritablement et de façon durable sa langue d'usage. Adopter sans discernement la position des minorités pour décider de l'avenir de la majorité serait proprement aliénant et inédit dans le monde.

⁵ Ibid. p. 2.

⁶ Ibid. p. 4.

De plus, nous croyons que le recours de plus en plus fréquent à des mots tels que « radical », « pur et dur », « extrémiste » ou leur contrepartie, « mou », « traître », « vendu » pour qualifier l'autre et le discours qu'il tient, est un procédé vicieux utilisé soit pour le discréditer, soit pour faire la sourde oreille, bref pour clore prématurément un débat qui doit pourtant être mené jusqu'au bout. Les accusations de racisme et d'intolérance fusent vite de la part des irréductibles qui refusent d'accepter que la langue commune, la langue de la citoyenneté au Québec soit le français. Les excès de langage ne doivent pas nous dicter la position à adopter.

La crainte d'entacher la réputation du Québec comme société libérale, respectueuse des droits et libertés doit être prise en compte. Cependant, elle ne doit pas conduire à la peur, à la culpabilité ou à l'hésitation d'affirmer, en tout respect des minorités, les droits collectifs de la majorité francophone.

Il ne faut pas s'attendre à de la sympathie ni à de la compréhension de la part de ceux pour qui le français est et demeurera toujours un irritant. Ceux-là maintiendront sans concessions leur refus d'adhérer à l'idée que la langue commune au Québec est le français et que le Québec exclut à tout jamais l'idée de devenir une province bilingue. À leurs yeux comme à ceux des nouveaux triomphalistes, la situation précaire du français en Amérique et l'insécurité linguistique persistante des Québécois et Québécoises francophones ne seront jamais des motifs suffisants pour que le français prenne toute la place qui lui revient, surtout si cela doit signifier que c'est au détriment de l'anglais.

3. LA VOIE LÉGISLATIVE : UNE PATINOIRE DE PLUS EN PLUS RESTREINTE

- ***Les limites imposées par la Constitution du Canada, la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne***

L'espace où se déroule depuis vingt ans la joute juridique que se livrent les adversaires de la Loi 101 et les gouvernements québécois successifs qui l'ont défendue s'amenuise un peu plus à chaque fois. Le terrain de la voie législative est miné, quoi qu'on fasse.

Rappelons qu'à l'origine, le ministre Camille Laurin et ses collaborateurs voulaient doter la Loi 101 de trois caractéristiques essentielles à leurs yeux : la cohérence, l'efficacité et la pérennité. Ils y sont parvenus. Mais la loi 101 ne devait pas rester longtemps intacte.

Confrontés à la Constitution canadienne, de grands pans de la Charte de la langue française ont été considérablement vidés d'une partie importante de leur substance. La Loi 101 version gruyère n'est plus aussi cohérente, son efficacité est discutable et sa volonté de pérennité n'a pas résisté aux assauts répétés des cours de justice canadiennes et même québécoises.

Il appert que toute loi linguistique adoptée au Québec est non seulement subordonnée dès sa conception aux droits individuels et collectifs conférés par la Constitution canadienne et les Chartes, mais destinée à être allègrement torpillée par les tribunaux souvent plus enclins à trancher en faveur des libertés individuelles que des droits collectifs. Ainsi, on l'a vu dans certains jugements, l'appréciation de la situation précaire du français dans une Amérique du Nord anglophone fluctue au gré de l'interprétation des juges.

Il ne faut certes pas abandonner toute volonté de renforcer la Charte de la langue française, mais ce n'est pas uniquement là que les énergies doivent être investies.

C'est donc sur elle-même, beaucoup plus que sur une loi, que doit compter la majorité francophone non seulement pour assurer la pérennité du français au Québec, mais pour amorcer une fois pour toutes une véritable démarche d'adoption et d'appropriation la langue française comme langue de la citoyenneté québécoise. Car il faut bien se rendre à l'évidence : une loi linguistique ne peut assurer à elle seule le maintien et le développement du français au Québec.

- ***La Loi 101 dénaturée***

Paradoxalement, la Loi 101 a donné aux Québécois et Québécoises francophones l'impression que leur langue était en sécurité une fois pour toutes et qu'ils pouvaient s'asseoir sur leurs lauriers.

Nous déplorons que les innombrables brèches dans la Loi 101 dans son état actuel en fassent une passoire; par exemple, le subterfuge qui consiste à envoyer ses enfants pendant quelques années à l'école privée anglophone pour les rendre admissibles à l'école publique anglaise n'est qu'un exemple des multiples façons de contourner les restrictions énoncées dans la Loi 101.

La Loi 86, qui permet l'affichage dans une autre langue que le français pourvu que celui-ci soit nettement prédominant, est généralement perçue comme un moindre mal acceptable, tant chez les anglophones que les francophones, puisqu'elle semble assurer une paix linguistique relative. Malheureusement, on n'a qu'à voir comment l'affichage des raisons sociales et des marques de commerce en anglais contourne habilement cette obligation pour apprécier tout le génie de cette loi mi-chair, mi-poisson. Les réactions violentes dont on a été témoin récemment, quoique extrémistes et condamnables, témoignent d'une exaspération avancée chez une certaine frange de la population.

- ***Pour une loi linguistique claire, cohérente et applicable***

Le Québec ne peut se donner, pour l'instant, ni la loi ni les pouvoirs nécessaires, encore qu'il faudrait s'entendre sur ce que cela signifie. Soit. Sans baisser les bras, il faut trouver un autre chemin, d'autres moyens. Entre-temps, attendre le « grand soir » et envisager la souveraineté comme la panacée qui guérirait le Québec une fois pour toutes de ses maux linguistiques pourrait s'avérer désastreux.

Nous souscrivons à la nécessité d'avoir une loi linguistique claire, cohérente et efficace au Québec. Cependant, plutôt que de l'imposer unilatéralement, les Québécois et Québécoises francophones doivent négocier et signer un nouveau pacte avec eux-mêmes et avec les nations autochtones, les anglophones, les allophones, les immigrants et les personnes en attente de statut de réfugiés qui, jusqu'à preuve du contraire, ont fait librement le choix de vivre dans l'unique province française du Canada.

Nous croyons que c'est ainsi que le Québec pourra concrètement poser les jalons d'une citoyenneté québécoise inclusive et partagée par l'ensemble des communautés qui la composent.

4. VERS UN NOUVEAU PACTE LINGUISTIQUE

Nous croyons que le Québec a acquis la maturité nécessaire pour envisager la question de la langue d'une façon globale et sous l'angle d'un pacte négocié avec l'ensemble de ses citoyens et citoyennes.

Plutôt que de procéder à la pièce et de colmater périodiquement les brèches qui, une à une, menacent de faire couler la Loi 101, il nous paraîtrait intéressant de convier les Québécois et Québécoises francophones, anglophones et allophones ainsi que les nations autochtones vivant sur le territoire du Québec à participer à l'élaboration d'un pacte linguistique durable, bâti sur le plus large consensus possible. La négociation, dans ce contexte, doit être vue comme antidote à la victimisation, à la culpabilisation injustifiée, d'une part, et à l'escalade des positions extrémistes et provocatrices, d'autre part.

La démarche qui conduirait à ce pacte consisterait d'abord à prendre en compte les besoins, les contraintes, les appréhensions, les craintes, les motivations, les aspirations et les objectifs de chacune des parties et de tenter de concilier les positions opposées en recherchant une configuration viable et aussi satisfaisante que possible pour tous les partenaires impliqués. Il ne s'agirait évidemment pas de chercher naïvement à atteindre l'unanimité, mais à s'éloigner le plus possible de solutions qui s'apparenteraient davantage à des pis-aller qu'à un *modus vivendi* acceptable et viable pour tous. L'équilibre de cette entente s'appuyant sur la totalité de ses composantes et non sur chacune de ses parties prises isolément, il serait exclu d'envisager par la suite d'en retirer un élément sous peine d'en rompre l'équilibre général.

Comme dans toute négociation, les partenaires seraient à la recherche d'une solution acceptable, et pour chacun, ce serait donnant-donnant. Ainsi, une mesure qui pourrait être considérée comme un compromis important pour l'une des parties pourrait être contrebalancée par un avantage qui constituerait à ses yeux un gain appréciable. Une

véritable adhésion de chacune des parties à ce pacte négocié aurait l'immense avantage de rallier la grande majorité des citoyens du Québec à un consensus authentique et de repousser les radicaux de chaque camp à une position excentrique sinon extrême, d'où leurs discours trouveraient peu d'échos dans la population.

Le Québec n'est pas le seul endroit au monde où l'on parle plus d'une langue. D'autres que nous ont trouvé des solutions durables à des problèmes linguistiques semblables, dans des conditions parfois beaucoup plus critiques que les nôtres. La gageure nous semble en valoir la peine.

- ***Une majorité qui se respecte et qui respecte ses minorités***

Le respect et la responsabilisation doivent inspirer l'élaboration de ce pacte de la majorité francophone avec ses minorités et avec elle-même. Ainsi, c'est l'intégration pleine et entière des Québécois et Québécoises anglophones et allophones à la société québécoise et non leur assimilation que la majorité francophone doit viser. Par ailleurs, la majorité francophone se doit à elle-même et aux générations futures, d'assurer la pérennité de sa langue et de sa culture dans le contexte que l'on sait.

Nous esquisserons brièvement ici les principes généraux que devrait contenir ce pacte linguistique. Les principaux éléments en seront explicités dans les chapitres qui suivent.

- ***Un pacte linguistique avec :***

La communauté québécoise anglophone

D'emblée, nous croyons que l'ouverture d'esprit et le respect mutuel doivent faire partie du pacte que la société doit négocier avec les anglophones.

Nous sommes d'avis que l'insensibilité, la mesquinerie et l'esprit revancharde doivent être proscrits non seulement dans le pacte que la majorité francophone doit conclure avec la minorité anglophone, mais dans tous les actes de la vie quotidienne. En

contrepartie, nous croyons que les demandes exagérées et irrecevables, les récriminations injustifiées ainsi que les attitudes provocatrices et calomnieuses des factions extrémistes anglophones doivent être dénoncées par les leaders et les porte-parole de la communauté anglophone.

Ni la complaisance, ni le laisser-faire, ni un sentiment de culpabilité injustifié ne doivent inspirer les termes de l'entente et de nos relations. Ainsi, il est d'ores et déjà acquis dans la Charte de la langue française que le respect de ses droits historiques et de ses institutions doit être assuré à la communauté anglophone. Il s'agit là d'une marque de respect et de sensibilité.

Toutefois, tout en étant réceptive aux doléances, aux appréhensions et aux craintes de la communauté anglophone, la majorité francophone doit, au besoin, mettre les pendules à l'heure en rappelant, sans menacer d'imposer la réciprocité, le peu de réceptivité de la majorité anglophone envers les droits des minorités francophones du reste du Canada (qu'on se rappelle la saga de l'hôpital Monfort en Ontario) et l'exagération proprement caricaturale de ses franges extrémistes quant à la restriction de leurs droits au Québec. L'attitude de l'ensemble de la communauté anglophone, à l'instar de celle adoptée par l'Association des *Townshippers* dans son mémoire à la Commission des États généraux, peut être affirmative tout en évitant la victimisation qui, dans le contexte d'une Amérique du Nord anglo-saxonne, trouve peu de crédibilité auprès des Québécois et Québécoises francophones.

Les communautés québécoises allophones

Si le Québec veut véritablement se définir comme une nation inclusive, il doit permettre aux allophones, tout autant qu'aux anglophones, de pouvoir accéder à une compétence en français au moins égale à celle des francophones. Car c'est par le partage de la langue commune que passe l'accessibilité à l'emploi, particulièrement à des postes importants, autant dans l'entreprise privée que dans l'Administration publique et parapublique.

Pour nous, l'intégration authentique des Québécois et Québécoises tant allophones qu'anglophones ne se réduit pas seulement à l'usage du français dans la vie publique, notamment dans les activités commerciales; elle doit s'incarner également dans une participation pleine et entière à toutes les dimensions de la vie culturelle, politique, sociale et économique du Québec.

Sans nous prononcer sur la validité des recherches et des enquêtes qui tendent à démontrer un transfert linguistique favorable au français comme langue d'usage chez les allophones, nous nous interrogeons sur les aspects qualitatifs de ce transfert.

Par exemple, le passage massif des jeunes Québécois et Québécoises allophones, dès la fin du secondaire, de l'école française obligatoire au cégep anglais nous interpelle. À n'en pas douter, il constitue une indication claire que les jeunes allophones considèrent la connaissance de l'anglais comme étant essentielle au Québec. Plus, l'adoption de l'anglais au stade des études supérieures peut et doit sans doute être lue comme une critique sévère quant à la capacité de l'école française d'assurer une compétence acceptable en langue anglaise. La validité de cette critique est hélas corroborée par le Conseil d'évaluation de l'enseignement collégial qui, rappelons-le, s'étonne du bas niveau de compétence des cégépiens francophones après huit ans d'apprentissage de l'anglais. Ni l'État ni la majorité francophone ne peuvent nier aux Québécois et Québécoises allophones et francophones le droit de maîtriser l'anglais de manière convenable. Le pacte doit reconnaître ce droit.

Nous faisons le pari que si l'école française se relevait les manches et assurait à tous, y compris aux francophones, un niveau de compétence élevé en anglais, l'attrait pour les cégeps anglophones serait considérablement réduit. Dans ces conditions, poursuivre ses études collégiales en français assurerait aux jeunes Québécois et Québécoises allophones une maîtrise plus grande de la langue française et entraînerait chez eux une intégration beaucoup plus poussée à la culture québécoise. Ce pari ne doit pas être laissé au hasard : on doit mettre en œuvre les moyens pour qu'il se réalise.

Enfin, il nous semble qu'un des atouts majeurs des Québécois et Québécoises allophones ne peut plus être laissé en friche. Le trilinguisme d'une proportion importante d'entre eux doit être soutenu par des efforts particuliers et servir de modèle aux francophones et anglophones.

Le pacte que nous devons conclure avec les communautés allophones doit tenir compte des particularités propres à la vie de migrants de première génération et des générations subséquentes, de leurs aspirations légitimes, de leurs appréhensions, mais également de l'objectif d'intégration et de participation à la culture québécoise dans son sens large, objectif tout aussi légitime de la part de la société majoritaire.

Qu'entendons-nous par le mot culture ? En plus de certaines caractéristiques propres à toute culture, telles l'habillement et la cuisine, d'autres traits en déterminent aussi le fondement : un territoire, une mémoire, des institutions, une expression artistique et littéraire et, au tout premier chapitre, la langue. La culture doit donc susciter, au sein de la société, un sentiment d'appartenance à des valeurs et à des aspirations communes.

« Il y a culture parce que les personnes humaines ont la faculté de créer un autre univers que celui de la nécessité. Le langage en est la plus haute incarnation. Nous parlons de dépasser le déjà-là, pour accéder à une conscience qui transcende le corps comme chose et autrui comme objet. Au Québec, nous ne veillons pas au destin de la langue française seulement pour défendre la marque distinctive d'une entité nationale; avant tout, nous voulons sauvegarder la première exigence, le premier symbole de la dignité humaine, ce qui fait des francophones des êtres de culture. Et, la langue n'étant que la plus belle fleur d'une culture, nous ne la dissociions pas de sa tige ni de ses racines. »⁷

Les nations autochtones

⁷ DUMONT, Fernand. *Raisons communes*, [Montréal], Boréal, 1995, p. 99-100.

La majorité des nations autochtones vivant sur le territoire du Québec nous font la courtoisie non seulement de parler mais d'enseigner le français à l'école à leurs enfants. Leur stratégie linguistique qui consiste à enseigner d'abord la langue maternelle, à introduire graduellement l'enseignement du français, puis à passer à l'enseignement de plusieurs disciplines en français est non seulement sage mais payante pour les autochtones. Sage, parce qu'elle permet une solide acquisition de la langue maternelle; payante, parce qu'elle permet à un nombre grandissant de jeunes autochtones de poursuivre des études supérieures dans les établissements francophones.

La contrepartie est que les langues autochtones subissent de plus en plus, à l'instar du français avec l'anglais, l'envahissement d'une autre langue : la nôtre. Fréquemment, les Autochtones jeunes et moins jeunes truffent leur discours de mots et d'expressions québécoises, faute de mots adéquats dans leur langue pour désigner des réalités étrangères à leur monde traditionnel. De trop rares linguistes travaillent, au sein de certaines communautés autochtones, au développement d'un vocabulaire « modernisé » conforme au génie des langues autochtones. Leur travail doit être reconnu, encouragé et soutenu.

Nous croyons que l'État québécois doit apporter son soutien non seulement à la conservation mais au développement des langues autochtones parce qu'elles font partie du patrimoine québécois et du patrimoine mondial. Leur disparition ou leur dévoiement par le français ou l'anglais serait une perte inestimable.

Les jeunes autochtones qui poursuivent des études supérieures en français, notamment au cégep, devraient avoir accès à des mesures de soutien en français langue seconde, afin de favoriser leur réussite.

Nous-mêmes

Curieusement, pendant que l'on s'inquiète, que l'on dénonce et que l'on revendique pour le français la place qui lui revient au Québec, on néglige ce pour quoi l'on se bat:

une langue, le français québécois, qui, tout en n'étant pas le français européen, en possède la syntaxe, la logique et - substantiellement - le vocabulaire.

Il serait quand même ironique d'en être réduit, un jour, à défendre et à promouvoir une langue qui ressemble de moins en moins au français et de plus en plus à un sabir incompréhensible pour le reste de la francophonie. Au rythme où vont les choses, nous craignons que le français normatif devienne un jour ici, une langue que seuls des lettrés et des spécialistes seraient en mesure de parler et d'écrire convenablement.

La majorité francophone se doit à elle-même l'usage d'un français correct, d'un français fonctionnel, d'un français à tout le moins dépouillé de constructions anglaises dans sa syntaxe, si ce n'est dans son vocabulaire.

Par respect pour eux-mêmes, les Québécois et Québécoises francophones, croyons-nous, doivent entreprendre un vaste examen critique de leur usage du français dans l'ensemble de leurs activités humaines. Ils doivent particulièrement, dans cette démarche que l'État devrait initier, se faire une opinion sur le français que l'école doit enseigner.

5. LA QUALITÉ DU FRANÇAIS AU QUÉBEC : S'AGIT-IL D'UN VRAI PROBLÈME OU PRÉFÉREZ-VOUS UNE AUTRE QUESTION?

La première question, c'est : est-ce que le français parlé et écrit au Québec s'est amélioré ou a-t-il décliné au cours des dernières années ?

En général, le français des Québécois et Québécoises ne s'est-il pas amélioré à tous points de vue ? Notre vocabulaire n'est-il pas plus riche, plus précis, plus nuancé ? Nos efforts et notre vigilance pour éradiquer les trop nombreux mots anglais qui émaillaient le parler québécois n'ont-ils pas porté fruit ? Ne proposons-nous pas souvent à l'ensemble de la francophonie des mots nouveaux authentiquement français là où les Français eux-mêmes adoptent paresseusement ou par snobisme des mots anglais ? La facilité d'expression des jeunes n'est-elle pas incomparablement plus spontanée, leur discours plus clair, plus communicatif que celui de leurs aînés ne l'était il y a vingt, trente, cinquante ans ? Bref, ne sommes-nous pas un peu trop sévères avec nous-mêmes ?

On ne peut nier que nous avons fait des pas de géants à certains égards. Les Québécois et Québécoises ont gagné la réputation internationale d'être d'ardents défenseurs de la langue française. Par contre, paradoxalement, sans même nous en apercevoir, à des degrés variables selon les individus, nous avons laissé l'anglais déformer littéralement la structure même de nos phrases, qui, parfois, n'ont plus de français que le vocabulaire, et encore... C'est ce genre d'intrusion sournoise, beaucoup plus qu'un mot anglais échappé par-ci par-là, qui mine lentement mais sûrement le génie de la langue française dans notre parler et dans notre écriture.

La deuxième question, c'est : est-ce que la qualité du français au Québec est à ce point menacée qu'elle requière une intervention extraordinaire ? Selon nous, la réponse est oui.

- ***Le vrai danger***

La persistance d'une multitude de mots anglais dans notre vocabulaire, pour agaçante qu'elle soit aux yeux de plusieurs, n'en demeure pas moins un danger visible, que l'on peut donc détecter et éradiquer. D'ailleurs, à force de sensibilisation, le phénomène tend à s'atténuer, mais évidemment pas du jour au lendemain.

L'invasion de l'anglais dans la syntaxe du français, ce cheval de Troie, selon plusieurs, nous menace beaucoup plus gravement que les fautes d'orthographe ou l'usage occasionnel de mots anglais par manque de vocabulaire ou par paresse. Certains mémoires présentés à la Commission ont décrit, mieux que nous ne pourrions le faire, les tenants et aboutissants de ce problème particulier.

Une observation nous suggère une piste. Il semble que ce soient les professionnels de la traduction qui démontrent le plus de sensibilité à détecter ce phénomène linguistique. Ainsi, le fait d'acquérir une excellente maîtrise du français et de l'anglais, une authentique connaissance de ce qui distingue leur génie propre, serait un antidote à l'usage incorrect de sa propre langue maternelle.

- ***Les vraies questions***

Quel français veut-on parler au Québec ?

Le français québécois, bien sûr !

L'écrivain et dramaturge Jean-Claude Germain rappelle à juste titre que « le Québec est le premier pays au monde à avoir parlé le français à tous les niveaux de la vie courante, 300 ans avant la France. Et ce, du gouverneur à l'esclave ».

Le français parlé au Québec en 2001 est en quelque sorte le résultat de l'évolution, des transformations, des emprunts et des multiples influences que la langue des premiers Français débarqués ici a subis, au cours de ses quelque quatre cents ans de présence en Amérique. Un français particulier, la langue du Roy, celle du XVII^e siècle, à peine

colorée par les patois et les dialectes régionaux - normand, picard, poitevin et autres - de ces paysans de France transformés en colons, et dont nous conservons encore un peu aujourd'hui la prononciation, les expressions et certains mots maintenant désuets en France. Un français, entre 1650 et 1760, « pur, pareil au nôtre, par référence au français de France. Les témoins n'y décèlent aucun accent ou constatent que l'accent des Canadiens est aussi bon qu'à Paris. »⁸ Un français peu à peu canadien dont le vocabulaire et la prononciation, dès le XVIII^e siècle, se distingueront de la langue de Paris et qui empruntera aux langues amérindiennes. Un français qui, à partir du régime colonial britannique, allait subir l'envahissement massif et prolongé de mots et d'expressions calquées sur la langue anglaise, puis, au XX^e siècle, prendre de l'air, ouvrir les vannes et entrer de plain-pied dans la modernité francophone.

Ce français du Québec, qu'on l'aime ou qu'on le renie, est la langue qui reflète le plus fidèlement la culture, le passé et le présent des descendants des premiers Français installés sur ce territoire et qui forment aujourd'hui la composante majoritaire du peuple québécois. C'est la langue à laquelle les Québécois et Québécoises francophones s'identifient, celle des échanges de tous les jours de la naissance à la mort, celle de l'émotion, de l'indignation, du souvenir et de l'espoir, la langue des affaires, du commerce, celle de la création, celle qu'ont fait connaître à l'étranger ses dramaturges, ses romanciers, ses chanteurs, ses compositeurs, ses humoristes et même ses vedettes de la télé.

C'est un français à géométrie variable qui, règle générale, se rapproche ou s'éloigne du français normatif selon qu'on soit à Radio-Canada ou à TQS, que l'on lise *Le Devoir* ou *Le Journal de Montréal*, selon qu'on ait fait des études ou pas, selon qu'on fréquente un collège privé ou une école secondaire de quartier défavorisé, selon qu'on ait acquis des habitudes de lecture ou pas... bref, c'est selon et ça dépend.

⁸ CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au bureau : 400 ans d'histoire et de vie*, [Saint-Laurent, Québec,] Fides ; [Sainte-Foy, Québec,] Publications du Québec, 2000, p. 27.

Entre nous'autres, on s'comprend, mais c'est ben parce qu'on s'connaît ! D'ailleurs, est-ce qu'on se comprend vraiment toujours ?

Le français normatif aussi

Les Québécois et Québécoises francophones sont conscients de ne pas parler le français de France et ils en tirent une fierté... ambivalente. Car ils savent bien que cette langue n'est pas toujours rigoureuse, ni élégante, ni raffinée, ni précise, et qu'elle pose parfois problème lorsque vient le temps d'exprimer des nuances, préciser une pensée, analyser des réalités complexes, formuler des idées abstraites, développer des arguments. Elle montre alors cruellement ses insuffisances à ses utilisateurs, même s'ils ont recours à leur *langue du dimanche* pour s'exprimer dans les médias ou pour communiquer avec des francophones d'autres pays.

Se restreindre à n'utiliser en toutes circonstances que le français québécois, se refuser à tirer profit de toutes les ressources de la langue française, c'est se priver de l'extraordinaire outil d'expression et de communication que constitue cette langue claire, précise, efficace, subtile, nuancée que des millions de personnes ont utilisée pendant des siècles et utilisent encore.

Alors pourquoi n'utiliser qu'une partie du français ? Sans doute parce qu'il subsiste, dans une large proportion de la population, un rapport trouble et parfois ambigu avec ce qu'il est convenu d'appeler le français normatif que l'on identifie trop souvent au français de France. Donc, d'un français dont il faut s'éloigner.

Tout se passe comme si nous n'arrivions pas tout à fait à prendre possession de la langue française, celle-là même que nous défendons pourtant avec opiniâtreté. Comme si nous éprouvions parfois de la gêne à utiliser certains mots que nous connaissons pourtant parfaitement pour les avoir souvent entendus ou lus quotidiennement dans les journaux ou dans les livres, de la honte à utiliser certaines conjugaisons de verbes que nous avons bel et bien apprises à l'école, mais dont nous préférons nous abstenir même lorsque nous les savons plus adéquates.

Le Québécois, la Québécoise francophone aime profondément la langue française, même si c'est parfois à son corps défendant. Son admiration légendaire pour les orateurs et les « beaux discours », en fait foi. Comme le chante Vigneault, « Ce sont gens de parole et gens de causerie, qui parlent pour s'entendre ; ils parlent pour parler, il faut les écouter... »

Historiquement, s'ils ont longtemps pu invoquer leur « manque d'instruction » pour justifier leur méconnaissance du « bon parler français », le Québécois, la Québécoise francophone sont aujourd'hui en mesure de s'approprier leur langue s'ils le veulent bien. Le veulent-ils ?

Un faux problème et un conflit inutile

Il nous apparaît inutile de refaire constamment le débat entre le français québécois et le français normatif au Québec. Le combat stérile entre, d'une part, les tenants d'une langue québécoise « pure et dure », élément essentiel de l'identité nationale, mais parlée presque exclusivement sur le territoire du Québec et, d'autre part, les défenseurs acharnés d'un français aseptisé, conventionnel et international, ne mène nulle part.

Il devrait être clair pour tout le monde que jamais les Québécois et Québécoises francophones ne renonceront à leur langue propre et, qu'en même temps, jamais ils ne pourront communiquer efficacement entre eux et avec le reste du monde sans la maîtrise de la langue française normative. Ici, comme ailleurs dans le monde, peuvent coexister différents niveaux ou registres de langage et exister un écart normal entre le discours parlé et le discours écrit.

Assumer fièrement, sans quelque honte que ce soit, les particularités, les couleurs et les accents du français parlé et écrit au Québec n'est pas incompatible avec la recherche d'une maîtrise de plus en plus élevée d'un français normatif, standard ou international permettant de communiquer avec efficacité et sans entraves entre nous et avec les francophones du monde entier.

Nous croyons que, tout en reconnaissant la spécificité et la légitimité du français parlé au Québec, tout doit être mis en œuvre pour amener de plus en plus de Québécois et de Québécoises - particulièrement les jeunes d'âge scolaire - à se rendre compte qu'ils se privent eux-mêmes d'un outil de communication inestimable et qu'il sont souvent perdants en n'utilisant pas pleinement toutes les ressources de la langue française.

Le glissement actuel vers la médiocrité

Il y a cependant loin de la coupe aux lèvres. Pour un observateur un tant soit peu critique de l'espace public - lieu d'expression, d'information et de réclame commerciale - il convient d'entretenir certains doutes quant à la valorisation d'une langue de qualité au Québec.

Généralement, les médias électroniques, la publicité et le monde du divertissement offrent trop souvent une langue quelconque, farcie d'incorrections évidentes ou truffée d'un nombre impressionnant d'anglicismes. Même en acceptant l'idée que la création disons... artistique autorise à prendre certaines libertés, dans plusieurs cas, la qualité de la langue est si douteuse qu'on est porté à s'interroger sur les compétences linguistiques minimales de certains concepteurs, rédacteurs, animateurs, journalistes et figures bien en vue du monde des médias.

Hélas, il semble bien qu'au Québec autant qu'au Canada, l'on puisse réussir en affaires, devenir animateur de radio ou de télévision, vedette de la chanson ou de l'humour, voire accéder à un poste de ministre en s'exprimant n'importe comment en public.

On peut même devenir, à ce *moment ici*, le premier ministre du *plus meilleur* pays du monde et affirmer quotidiennement sans vergogne, sans le moindre respect pour sa langue maternelle, devant toutes les caméras et les micros du Canada que l'on va *adresser les problèmes* du pays et régler leur cas aux *séparatisses*. Espérons au moins qu'on les affranchisse suffisamment, les problèmes, avant de les jeter à la poste, sinon ils seront retournés à l'expéditeur.

Quiconque prend la parole publiquement dans les médias et, à plus forte raison les personnes connues jouissant d'une grande crédibilité ou adulées par le public, fait figure de modèle auprès de la population et, pour cette raison, porte sa part de responsabilité quant à la qualité de la langue qu'il utilise. Quel message transmettrait, par exemple, un ministre de l'Éducation qui, en entrevue, n'accorderait pas ses participes passés ou conjuguerait au pluriel un verbe dont le sujet est au singulier ? Chez l'homme de la rue interviewé à brûle-pourpoint au cours d'un micro-trottoir passe encore, mais pas chez un ministre et encore moins chez un premier ministre. Plus que les discours et les déclarations de bonnes intentions, l'exemple parle par lui-même.

Quiconque écrit en français pour s'adresser publiquement à des lecteurs francophones devrait au moins avoir des compétences linguistiques supérieures sinon équivalentes à celles d'un élève de deuxième secondaire. Par exemple, en matière de littérature destinée aux consommateurs - étiquettes, manuels d'instruction, dépliants de réclame mal traduits de l'anglais - il semble que le français du Wisconsin soit en voie de détrôner le français de Toronto déjà passablement inepte et totalement irrespectueux des lecteurs francophones.

L'État doit transmettre un message clair : ici, on ne se contente pas d'un français minimal, d'un franglais de complaisance pour respecter à peu près la loi; on exige l'usage d'une langue correcte à des fins de communication et non de décoration.

Les entreprises en tant qu'employeurs doivent prendre le relais de l'école en usant de leur crédibilité et de leur pouvoir de persuasion pour transmettre un message clair aux étudiants et étudiantes qu'elles s'appêtent à recruter. Elles doivent affirmer hors de tout doute que, loin d'être une plaisanterie, la maîtrise du français est une exigence incontournable sur le marché du travail au Québec.

Nous ne nous considérons ni comme des radicaux, ni comme des purs et durs, ni comme des chiens de garde de la langue, ni comme des intégristes du plus-que-parfait du subjonctif et encore moins comme des terroristes acharnés à faire

disparaître toute trace de la langue anglaise au Québec. Mais il faudra bien un jour mettre un holà à l'indifférence et au laisser-aller, sinon il ne faudra pas se surprendre, d'ici quelques générations, d'entendre baragouiner au Québec un sabir tellement incompréhensible que nous n'aurons plus d'autre choix que d'utiliser l'anglais pour nous faire comprendre ailleurs dans le monde.

Il est temps d'agir et c'est à l'école, qui représente en cette matière le levier le plus puissant à la disposition de l'État québécois, qu'il faut intervenir. Mais dans un environnement linguistique peu enclin à valoriser la qualité, comment l'école peut-elle, à elle seule, renverser la vapeur ?

Quel français veut-on que l'école enseigne ?

La situation vécue par les enseignants et enseignantes, n'est pas de tout repos. L'école a le mandat d'enseigner un français normatif à des élèves dont l'environnement linguistique immédiat présente une qualité de la langue fort variable, et sur qui l'univers médiatique exerce une influence considérable. Elle doit composer avec une clientèle dont la langue parlée, apprise à la maison et dans la rue, s'éloigne considérablement, la plupart du temps, de la langue écrite qu'on voudrait lui apprendre à maîtriser. Pas étonnant, dans ces conditions, que l'école éprouve des difficultés qui paraissent insurmontables. Encore faudrait-il qu'on ne l'oblige pas, de surcroît, à se tirer dans le pied en accordant à l'enseignement de la grammaire une importance marginale sinon secondaire.

Quel doit être le rôle de l'école en matière d'enseignement de la langue française dans ces conditions ? Nous croyons que l'école, à tous les niveaux d'enseignement, doit résolument favoriser l'apprentissage d'un français correct, normatif, commun à l'ensemble des Québécois et Québécoises et compatible avec le français en usage dans la francophonie, tout en tenant compte du français québécois, de ses particularités, de ses forces autant que de ses faiblesses.

Soyons clairs. Valoriser le français québécois à l'école, ça ne veut pas nécessairement dire uniquement l'enseigner ! Ça veut dire avant tout éviter d'en parler avec mépris, en mettant plutôt en relief les différences qu'il présente par rapport au français utilisé ailleurs.

Ça veut également dire travailler dans le sens de réduire, voire d'éliminer de son vocabulaire les mots empruntés abusivement à l'anglais, d'apprendre à repérer dans son discours et dans son écriture les anglicismes et les tournures de phrases directement traduites de l'anglais et à les remplacer par une formulation correcte équivalente en français.

L'école, de la maternelle à l'université, devrait viser à ce que les Québécois et les Québécoises se sentent aussi compétents à converser sur un ton familier avec leurs amis, leur famille et leur entourage immédiat, qu'à communiquer efficacement avec leurs collègues de travail ou à transmettre de l'information de façon intelligible à un public par l'intermédiaire des médias, qu'à utiliser un français correct et normatif, international, dans ses échanges avec des francophones d'ailleurs dans le monde.

6. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Au chapitre de l'enseignement, il nous apparaît que deux grandes questions s'imposent à l'examen avec acuité. La consolidation de la francisation des jeunes immigrants de la deuxième génération, question que nous aborderons spécifiquement au prochain chapitre, mais d'abord la question du déclin général de la qualité du français au Québec, particulièrement chez les jeunes d'âge scolaire.

Parallèlement à ces deux grands thèmes liés à l'éducation, une problématique incontournable vient hanter et le débat et ajouter de la complexité à la situation déjà particulière au Québec : la nécessité de plus en plus pressante, dans le contexte de la mondialisation des échanges, de maîtriser l'anglais. L'anglais, langue dominante en Amérique du Nord, langue seconde pour les francophones et troisième langue pour les allophones. S'ajoute, comme si ce n'était déjà pas suffisant, la pertinence indéniable de l'apprentissage d'une troisième langue pour les jeunes francophones et de la consolidation de leur langue maternelle pour les jeunes allophones.

Sans nous prétendre des spécialistes de la langue, de l'enseignement ou de la sociolinguistique, nous ferons part de ce que nous, comme professionnels et professionnelles de la fonction publique et parapublique, observons dans notre société actuellement.

Nous tenterons de souligner des faits, de relever des indices, de débusquer des contradictions, de mettre en lumière certaines vérités qui n'apparaissent qu'en filigrane dans les propos qu'on entend généralement sur la langue au Québec, et dans ceux qui ont été tenus lors d'interventions et dans certains mémoires présentés à la Commission jusqu'à maintenant.

- ***Ça s'améliore-tu ou bien si c'est juste pas pire ?***

En quoi consiste exactement le problème constaté chez les jeunes qui fréquentent le système scolaire québécois ?

Si nous en faisons une lecture exacte, c'est surtout le faible degré de maîtrise du français chez les jeunes fréquentant l'école québécoise qui, dans les mémoires présentés à la Commission autant que dans les échos qu'en font les médias, semble causer le plus d'inquiétudes à ceux qui ont traité de la qualité de la langue.

Le constat est partagé non seulement par une grande partie de la population, par les enseignants et enseignantes, mais également par les étudiants et étudiantes eux-mêmes. Parmi ces derniers, plusieurs se sentent floués par le système d'éducation : tôt ou tard confrontés à la nécessité de communiquer efficacement en français, ils découvrent avec stupéfaction que leur faible compétence en langue écrite ne fait pas le poids face aux exigences des études supérieures et des emplois qu'ils seront éventuellement appelés à exercer. Qu'on imagine la déception de se voir refuser l'entrée à l'université parce qu'on échoue un examen de français qu'un élève de cinquième année aurait pu réussir dans les années 60 !

Qu'en est-il exactement ? Certaines fautes, bien qu'agaçantes, ne perturbent pas outre mesure la lecture d'un texte dont la syntaxe est correcte ; des maladroites, qu'un simple coup d'œil au dictionnaire ou une relecture attentive suffirait à corriger. Là n'est pas la question. La nature même de ce type d'erreurs peut laisser espérer qu'à force d'expérience et avec un peu plus d'attention, leurs auteurs sauront un jour les déceler et les éviter.

Par contre, plusieurs erreurs courantes dans les textes d'étudiants et d'étudiantes du cégep et de l'université indiquent sans l'ombre d'un doute qu'ils et elles n'ont pas la moindre idée de la structure de leurs textes. Plusieurs seraient absolument incapables d'identifier, le sujet, le verbe, le complément dans une phrase qu'ils ont eux-mêmes écrite. L'énumération des tournures obscures, tortueuses, redondantes, alambiquées

et incompréhensibles relevées par le corps professoral fait sourire, mais le problème diagnostiqué ne fait rire personne.

La question de la compétence des élèves québécois en français est préoccupante. Elle est le symptôme de carences graves dans le bagage intellectuel des élèves. Il y a tout juste un mois, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial révélait que plus du quart des cégépiens et cégépiennes échouent leur premier cours de français et de philosophie, compromettant ainsi gravement leurs chances de terminer et de réussir leur formation collégiale. Ces élèves ont en commun une maîtrise de la langue moins élevée que la moyenne. Hasard ?

L'incapacité de ces élèves à aborder les rudiments de la pensée rationnelle à travers la philosophie grecque laisse songeur quand on pense qu'elle constitue la base de la civilisation occidentale et de la pensée scientifique. Elle indique sans l'ombre d'un doute que leur compétence langagière est insuffisante pour aborder l'abstraction et la complexité. Ce n'est pas rien pour qui envisage de poursuivre des études supérieures.

De telles lacunes en disent long quant à la capacité réelle de ces étudiants non seulement de structurer leur pensée, d'articuler leurs idées, d'atteindre un certain niveau de cohérence, mais d'être simplement en mesure de comprendre le sens des textes qu'ils lisent. Comment ces gens-là arriveront-ils à se débrouiller lorsqu'ils auront à déchiffrer des textes le moins complexes ? À quelle espèce de rigueur intellectuelle pourra-t-on s'attendre de leur part ? Cela demeure un mystère. Et l'on s'étonnera ensuite que des viaducs nous tombent sur la tête...

Qu'est-ce qui s'est passé à l'école pour qu'on en soit arrivé là ?

Sans avoir la prétention d'effectuer une analyse savante et exhaustive de la situation ni de tenir compte de tous les facteurs qui entrent en jeu, nous croyons que certaines de nos observations sont de nature à faire avancer le débat. Bien sûr, les réformes qui s'amorcent ou qui ont déjà cours à tous les niveaux d'enseignement sont censées avoir résolu bien des problèmes. Qu'on nous permette toutefois d'en douter. Nous ne

sommes pas persuadés, sur certaines questions, qu'on soit allé jusqu'au bout de la réflexion nécessaire et qu'on ait pris toutes les mesures qui s'imposent.

Lorsqu'il est question d'un enjeu aussi crucial que la maîtrise du français chez un peuple qui se sent menacé dans sa langue même, on ne saurait tergiverser avec la question de l'enseignement de la langue maternelle. À cet égard, bien que l'État doive jouer un rôle primordial, notre responsabilité est collective.

Des lacunes d'ordre pédagogique

À moins de vouloir se contenter d'apprendre par cœur des phrases passe-partout, il est impossible d'arriver à posséder véritablement une langue étrangère sans aborder tôt ou tard ses règles grammaticales et syntaxiques, cette logique d'une langue qui fait qu'une juxtaposition de mots prend un sens. Comment peut-on imaginer en être dispensé lorsqu'il s'agit de faire l'apprentissage de sa propre langue maternelle ?

Il est temps, au Québec, que nous cessions à tout propos de jeter le bébé avec l'eau du bain et le bain aussi, une fois partis. Des méthodes éprouvées d'enseignement du français existent sûrement puisque des enseignants et des enseignantes ont réussi et réussissent encore partout et de tout temps, à rendre leurs élèves compétents en lecture et en écriture. Pourquoi ne pas tirer parti des expériences qui fonctionnent, qui ont fait leurs preuves, qui produisent des résultats satisfaisants ? Pourquoi, surtout, faire la sourde oreille quand ceux et celles qui sont sur le terrain quotidiennement contestent le bien-fondé de certaines consignes et la pertinence de programmes souvent imaginés en vase clos, loin des classes ?

Par ailleurs, il est inconcevable que le matériel pédagogique informatique, audiovisuel ou imprimé soit inexistant ou insuffisant dans les écoles. Les budgets sont-ils à ce point insuffisants ? Faudra-t-il effectuer des campagnes de financement pour assurer que des dictionnaires et des grammaires se retrouvent en quantité suffisante dans chaque école, pour que les bibliothèques scolaires puissent renouveler leurs collections et offrir aux élèves des titres qui leur donnent envie de lire ?

L'État québécois mettra en jeu sa propre crédibilité en matière de langue tant et aussi longtemps que l'on pourra obtenir un diplôme universitaire au Québec sans maîtriser les bases de sa propre langue.

Des approches fondées sur la négation de l'effort

Que visait-on avec des méthodes d'enseignement du français qui évacuaient la grammaire et prônaient l'écriture au son ? Prévenir le décrochage ? Éviter le découragement des élèves ? Bannir l'échec ? On a tenté de faire croire à des cohortes d'élèves que ça allait tout seul, que nul effort n'était nécessaire. On a évacué la grammaire, négligé l'importance de la syntaxe et tout investi dans la communication orale. Fumisterie.

Pour éviter le décrochage, semble-t-il, on a concocté des méthodes pédagogiques où l'effort est devenu tabou et l'échec, inconcevable. Au lieu d'affronter les difficultés inhérentes à l'apprentissage du français et de les aborder graduellement selon leur niveau de complexité, on a enrobé les approches pédagogiques de caramel mou pour faire passer la pilule. Les consignes données aux professeurs à une certaine époque sont claires. Primo, ne jamais parler des règles de grammaire, les petits n'aiment pas ça. C'est trop difficile, simplifions. T'aimes pas les haricots, on va te donner du Mac Do. Pourquoi alors, ne pas songer sérieusement à simplifier les lois de la physique et de la chimie, à raboter les aspérités de la trigonométrie et à réduire l'histoire de l'humanité aux dix dernières années ?

Il n'est pas étonnant que certains envisagent sérieusement ou prônent déjà activement la simplification de la grammaire et de l'orthographe français. Génial ! On va pouvoir *aicrir oh son s'an fer de fotes*. Depuis des siècles, des générations entières ont appris le français tel qu'il est, mais désormais, puisque ça ennueie profondément les jeunes, on va te faire le ménage là-dedans les participes passés mon ami et tu pourras oublier les accents circonflexes et les verbes irréguliers si ça te chante ! *Cool*.

Cette tendance constatée en éducation depuis quelque temps, qui consiste à niveler par le bas dès qu'un certain groupe - les plus faibles - fait face à des obstacles ou à

des difficultés, est inquiétante. Plutôt que d'appeler les intéressés à augmenter leurs efforts et de leur apporter une aide supplémentaire, on songe immédiatement à abaisser le niveau d'exigence général pour maintenir ou augmenter artificiellement le taux de réussite des plus faibles. L'école de la performance, disiez-vous, monsieur le ministre ?

Il n'est pas rassurant de constater que c'est exactement la voie suggérée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Ce qui aurait pourtant dû être dit par cette commission, c'est qu'au collégial il est déjà trop tard pour commencer à songer à entreprendre l'acquisition de compétences acceptables en français et que c'est aux niveaux primaire et secondaire que revient cette responsabilité.

L'effort n'est pas anti-pédagogique; le mépris, oui

Pour qui regarde l'école de l'extérieur et tente de comprendre ce qui s'y passe actuellement, il semble donc que l'effort, la compétition et l'échec soient devenus des notions anti-pédagogiques et carrément taboues. On verra à l'usage les résultats que produira la réforme de l'enseignement et on pourra alors reparler de ce qui est pédagogique et de ce qui ne l'est pas.

Ce qui est sans conteste anti-pédagogique et contre-productif, c'est le mépris, le dénigrement exprimé envers les personnes pour les incorrections de leur parler québécois. Se faire dire sans relâche qu'on parle mal, qu'on écrit mal, qu'on a tout faux prédispose plutôt mal à l'ouverture.

Le mépris, c'est se contenter de dire sèchement à un enfant qu'il parle mal plutôt que de l'amener patiemment, graduellement à parler plus correctement, à mieux construire ses phrases et à lui expliquer comment fonctionne sa langue. N'est-il pas possible de corriger sans humilier ? D'éviter de porter des jugements de valeur qui blessent profondément et durablement ceux et celles qui n'ont, pour tout outil de communication, que la langue parfois très limitée, pas toujours très subtile mais combien colorée et vivante que leur ont léguée leurs parents, leurs grands-parents, leurs ancêtres ?

Personne n'est responsable

Le problème existe et il perdure. L'université blâme le cégep à mots couverts. Le cégep met sur pied des mesures qu'il soutient à bout de bras pour aider les étudiants les plus faibles en français; on lui demande maintenant de renoncer à l'intégrité de ses nouveaux programmes, d'abaisser ses exigences et de se mettre à donner des dictées obligatoires ! Le cégep excédé lance la balle au secondaire qui l'échappe et la perd. Pendant ce temps, les enfants du primaire se lancent dans les projets où ils pourront sans doute acquérir des compétences « transversales » . Et dans tout ça, à quel moment un élève est-il censé apprendre le français ?

Avant (mais avant quoi ?), l'acquisition d'une solide compétence en français était à toutes fins utiles terminée à la fin du secondaire pour la très grande majorité des élèves, à tout le moins ceux et celles décidés à poursuivre leurs études. Maintenant, l'apprentissage du français se poursuit au cégep, à l'université et au-delà. Pourtant, à notre connaissance, on n'a pas ajouté de difficultés supplémentaires à la grammaire française depuis une bonne centaine d'années.

Quand les cégeps ont été créés, les genres littéraires - le roman, l'essai, le théâtre et la poésie - constituaient le cursus des cours de français obligatoires pour tous, quel que soit le programme auquel on était inscrit. Avant même la réforme de l'enseignement collégial, les centres d'aide en français et les cours de mise à niveau sont apparus dans les années 80. Puis, on a instauré graduellement une épreuve de français dont la réussite a d'abord été facultative, puis obligatoire. La note de passage de cet examen est désormais requise pour tout élève désirant poursuivre des études universitaires.

À moins que nous ne lisions mal la situation, il est évident que l'instauration graduelle de mesures de compensation de plus en plus importantes constitue une indication supplémentaire, s'il en est besoin, que depuis une vingtaine d'années, une part importante des étudiants et étudiantes terminant leur secondaire n'ont pas une compétence suffisante en français pour entreprendre des études collégiales. Les cégeps ont dû « s'adapter » aux insuffisances de cette nouvelle clientèle et consentir à enseigner la grammaire. La chose aurait été impensable dans les années 70. Il est vrai

qu'en ces temps anciens, le français était une matière... transversale. Les enseignants et enseignantes exigeaient un français correct dans tous les travaux, en chimie, en biologie, en histoire comme en littérature. Qu'en est-il maintenant ? Faudra-t-il réformer les réformes ? Ou simplement que chacun prenne ses responsabilités ? Peut-être le ministre de l'Éducation ferait-il mieux de se préoccuper d'apprentissage plutôt que de taux de réussite et de contrats de performance.

Une école utilitariste à l'image d'une société mercantile

Certains apprentissages demandent du temps et de la patience. L'apprentissage de la langue française est de ceux-là. Apprendre à penser par soi-même, à exercer son discernement, à passer au crible de l'esprit critique la somme colossale d'informations, d'idées, d'opinions, d'influences, de valeurs, d'idéologies explicites ou cachées à laquelle un cerveau humain est exposé au XXI^e siècle requiert aussi du temps pour qui veut devenir et demeurer un citoyen, une citoyenne libre. Pour cela, la maîtrise de sa propre langue est incontournable.

Trêve d'idéalisme, la vraie vie est ailleurs. Désormais, la quête du savoir pour le savoir est un luxe suranné dans un monde où vous n'êtes rien sans la valeur ajoutée que votre compétence certifiée est censée vous apporter. Entre obtenir un diplôme et apprendre, le choix est clair : le cégépien, la cégépienne typique marchande ses efforts et n'investit que dans ce qui lui donnera des dividendes, c'est-à-dire dans ce qui contribuera à l'obtention de son diplôme. Désolé, pas de place pour la poésie et la lecture; encore moins pour la philosophie.

Blâme facile ? Non, constat lucide des choix de société que nous faisons et qui exercent sur les jeunes une pression qui les contraint davantage à se rendre admissible à des choix de carrière qu'à explorer le monde de la connaissance. Dans ce contexte, on imagine bien que consacrer au français plus de temps qu'il n'en faut pour s'assurer d'un niveau fonctionnel minimal est considéré comme une perte de temps.

La désaffection pour l'écrit et l'imprimé : un phénomène mondial

À la décharge de l'école en détresse, fustigée de toutes parts pour son incapacité à jouer son rôle, il importe d'élargir notre perception et de relativiser notre situation : nous ne sommes pas le seul endroit au monde où la langue écrite soit en état de crise réelle ou appréhendée. Partout en Occident, il s'en trouve pour s'inquiéter sérieusement d'une désaffection de plus en plus marquée envers l'imprimé et cela, plus particulièrement chez les jeunes d'âge scolaire. Baisse généralisée de la maîtrise de l'écriture, manque de rigueur constaté et décrié dans la structure du discours écrit, indifférence, voire même dégoût pour la lecture et l'écriture, déclin de la pensée linéaire et séquentielle, horreur de l'effort prolongé orienté vers un but à long terme.

Peut-être ne commençons-nous que maintenant à ressentir les retombées de ce que, dans les années 70, Marshall Mc Luhan, appelait « l'effet des média ». Effet désormais décuplé par l'interactivité et l'instantanéité des nouvelles technologies de l'information et des communications. Ce chercheur de formation littéraire ne voulait sans doute pas uniquement provoquer quand il affirmait que les médias ne sont pas neutres, qu'ils produisent un effet réel et profond sur la perception de la réalité et sa configuration. Peut-être avait-il vu juste. Peut-être annonçait-il, à son grand regret, la fin de règne d'un monde, celui-là même qu'il chérissait : le monde des littéraires. Un monde qui repose sur la prépondérance de l'imprimé et de sa façon de structurer la réalité : une logique séquentielle bâtie sur la linéarité et la hiérarchisation, le monde du cerveau gauche. Alors que le monde des médias électroniques repose sur le simultané, l'intuition, la perception globalisante et holistique, le monde de l'oral et de la musique, la créativité, le monde du cerveau droit.

Le médium, c'est le message. Plus qu'un slogan sibyllin, ce mantra macluhanien prend aujourd'hui tout son sens. Quelle sera la réponse de l'école à l'irruption soudaine du cerveau droit et au nouvel équilibre qui en résulte ?

- ***L'enseignement d'autres langues au Québec***

L'enseignement de l'anglais.

La nécessité d'assurer aux jeunes Québécois et Québécoises francophones et allophones une compétence élevée en anglais

Sans pour autant adhérer inconditionnellement et sans esprit critique à la mondialisation des marchés et aux valeurs néo-libérales qui la sous-tendent, nous prenons acte de la volonté des Québécois et Québécoises de toutes origines de participer pleinement au vaste mouvement de mondialisation des échanges commerciaux. Rappelons que le Québec, avant même l'adoption du traité de libre-échange avec les États-Unis, avait d'ailleurs tracé la voie en se taillant une place de choix chez son voisin du sud en investissant avec succès le marché des états de la Nouvelle-Angleterre.

La prédominance de la langue anglaise dans le processus de mondialisation ne fait aucun doute, qu'on y souscrive ou pas. La maîtrise de cette langue constitue un préalable indispensable pour qui veut participer à part entière aux enjeux planétaires.

Pour donner sa pleine mesure dans une économie mondialisée fondée sur la nouvelle économie du savoir, le Québec ne peut se couper du monde ou limiter son commerce avec des pays francophones. La maîtrise fonctionnelle de la langue anglaise doit donc résolument faire partie des compétences que l'école a le devoir de transmettre aux générations montantes.

Le système d'éducation québécois doit non seulement offrir, mais garantir aux jeunes francophones et allophones, qu'ils sortiront de l'école avec une maîtrise de la langue anglaise conforme à des exigences de fonctionnalité. Cet engagement, présenté précédemment comme un élément central du pacte que nous devons convenir avec les Québécois et Québécoises allophones, présente un double avantage : permettre aux francophones de ne pas demeurer en reste en augmentant leur compétence en langue anglaise; répondre aux doléances des jeunes allophones qui boudent le cégep français parce qu'ils le jugent incapable de leur assurer une maîtrise suffisante de l'anglais.

Une seule raison pourrait justifier à elle seule la nécessité d'augmenter la compétence en anglais des jeunes Québécois et Québécoises francophones : ne pas se laisser damer le pion. Au moment où de plus en plus d'anglophones et d'allophones maîtrisent de mieux en mieux le français et l'anglais, il serait pénalisant et désavantageux que les jeunes francophones soient les seuls à ne maîtriser qu'une seule langue.

Le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a clairement affirmé que l'apprentissage de l'anglais langue seconde était déficient chez la plupart des élèves du secondaire et des cégépiens. Le message semble avoir été entendu par le ministre de l'Éducation. Les mesures qui seront prises devront toutefois tenir compte des causes réelles et profondes de cet état de fait. Il serait décevant que la réponse du ministère de l'Éducation soit simplement d'enseigner davantage l'anglais plutôt que de le mieux enseigner.

Nous éprouvons certains doutes à l'effet que les mesures contenues dans le nouveau programme d'enseignement de l'anglais au primaire soient suffisantes. À notre avis, il est nécessaire que l'enseignement de l'anglais soit confié à des enseignants et enseignantes qui soient non seulement compétents en anglais, mais formés à l'enseignement de l'anglais langue seconde. Le ministère de l'Éducation et les syndicats d'enseignants devraient collaborer pour favoriser la formation et le perfectionnement de ces enseignants et enseignantes. Des ententes devraient également viser à assurer que ces enseignants et enseignantes spécialisés en enseignement de la langue seconde ne se retrouvent pas réduits à enseigner d'autres matières, sans quoi leur motivation à entreprendre une démarche de formation serait réduite à néant. Par ailleurs, les programmes intensifs en anglais développés par certaines écoles pourraient s'avérer une piste à explorer. Les résultats concluants de telles expériences et la pression des parents pourraient, de toute façon, pousser le ministère de l'Éducation et les Commissions scolaires dans cette direction.

Le risque de bilinguisation du Québec à long terme : un danger réel ou imaginaire ?

Vouloir améliorer les compétences des jeunes en anglais alors que la maîtrise de leur propre langue présente des failles importantes ne s'avère-t-il pas une position

hérétique et totalement contradictoire ? Sommes-nous en train de cautionner la bilinguisation des générations à venir ?

Qu'on nous comprenne bien. Nous ne sommes pas en train de dire que les jeunes francophones doivent devenir de parfaits bilingues; nous disons simplement qu'ils ont droit, tout comme les allophones d'ailleurs, d'avoir accès à un enseignement qui les rende capables d'être fonctionnels en anglais.

Nous ne disons pas, non plus, que la connaissance de la langue anglaise soit devenue essentielle pour obtenir un emploi au Québec. Il ne fait pas de doute dans notre esprit que le français est et doit rester la langue du travail au Québec.

Ailleurs dans le monde, certaines nations peu nombreuses en termes de population sont aux prises avec une situation nettement moins avantageuse que la nôtre. Les Litvaniens, les Danois, les Suédois, les Norvégiens, pour ne nommer qu'eux, sont les seuls à parler leur langue. Comme nous, mais encore plus que nous, communiquer avec le reste du monde leur impose la nécessité de maîtriser l'anglais. À la différence de nous, ils ne partagent pas avec d'autres nations une langue internationale parlée dans plusieurs pays. Sentent-ils que leur langue est menacée ? Viendrait-il à l'esprit d'un jeune Suédois de renoncer à sa langue et d'adopter l'anglais dans son propre pays ?

Toutefois, une certaine prudence s'impose. Dans le pacte que nous proposons, aucun élément ne saurait être pris séparément. En conséquence, il est pour nous incontournable de consolider considérablement la maîtrise du français chez les jeunes Québécois et Québécoises francophones et allophones en même temps que serait entreprise toute démarche visant l'amélioration de l'enseignement de la langue anglaise.

On le voit et nous insistons : qu'on le prenne sous un angle ou sous un autre, les Québécois et les Québécoises sont condamnés plus que jamais à exceller dans la maîtrise de leur langue commune. La connaissance approfondie de leur propre langue

maternelle constitue, pour les jeunes francophones, le seul rempart valable pour assurer la pérennité et la qualité du français dans un environnement où l'anglais est dominant. Bien connaître sa propre langue est, de toute façon, le premier préalable pour apprendre efficacement d'autres langues.

L'apprentissage précoce de l'anglais, une mesure controversée

Nous ne pouvons que recommander une extrême prudence avant de s'engager dans cette voie. Les opinions des spécialistes sur la question de l'enseignement d'une langue seconde divergent et leurs positions opposées n'inspirent aucune réponse simple.

On a trop joué aux apprentis-sorciers en matière d'enseignement au Québec, pour ne pas opposer une saine méfiance et tempérer les ardeurs de ceux pour qui la course à la bilinguisation des bébés est commencée.

Ce n'est pas parce que certaines recherches ont prouvé que la petite enfance était le moment le plus favorable à l'apprentissage des langues (à cause de la malléabilité cognitive des enfants à cet âge) qu'il faut nécessairement foncer tête baissée dans cette aventure sans s'inquiéter des conséquences et surtout des risques encourus.

Dans un mémoire proposant le bilinguisme français/espagnol présenté à la Commission, M^{me} Mireille Brisset fait une distinction d'une importance capitale entre le bilinguisme de type coordonné et de type composé, le premier mettant en jeu deux systèmes conceptuels simultanés et distincts, le second n'impliquant qu'un seul système conceptuel recouvrant les deux langues. Selon l'auteure, la proximité de l'anglais dans l'environnement culturel de l'enfant francophone tend à favoriser un bilinguisme précoce de type composé. En d'autres termes, un bilinguisme où les deux langues seraient interchangeable au lieu d'être distinctes. Beau programme.

L'auteure du mémoire met en garde contre les effets diamétralement opposés de l'enseignement bilingue selon qu'il s'agisse d'un enfant francophone ou anglophone. Contrairement à un élève anglophone pour qui l'apprentissage précoce du français

améliorerait son orthographe et son vocabulaire dans sa langue maternelle, l'enseignement bilingue précoce français/anglais risquerait d'engendrer chez l'élève francophone un bilinguisme de type composé qui compromettrait chez lui l'assimilation optimale du français, entre autres raisons parce que la syntaxe de cette langue est plus complexe. Compromettre l'enracinement du français chez les enfants francophones serait bien la dernière chose dont on a besoin!

L'autre question épineuse qui se pose également est de savoir s'il serait possible d'asseoir solidement la francisation des jeunes allophones tout en prônant l'enseignement précoce de l'anglais, langue seconde. Aux prises avec trois langues dès le plus bas âge, les enfants allophones seraient-ils en proie à la confusion ?

Le succès de l'apprentissage précoce de l'anglais reposerait donc sur de savants dosages calibrés avec précision pour être au diapason des phases d'apprentissage des enfants. En ce sens, une sensibilisation à l'anglais langue seconde pourrait être envisageable dès les premières années du niveau primaire, à condition que les étapes ultérieures - grammaire, syntaxe - ne soient abordées qu'une fois qu'on sera assuré d'une acquisition solide des bases de la langue maternelle. Ce qui est loin d'être évident dans la situation actuelle.

Nous insistons sur un point essentiel : l'apprentissage précoce de l'anglais, s'il est mis en œuvre malgré toutes les réticences exprimées, devra impérativement s'accompagner d'une approche pédagogique permettant aux enfants de bien faire la différence entre les deux langues afin d'éviter qu'elles ne s'interpénètrent et que ne se crée, chez l'enfant, une confusion qui ne saurait qu'être nocive à la fois à son apprentissage du français et à celui de l'anglais.

Les recommandations de M^{me} Marie Labelle, professeure au Département de linguistique et de didactique des langues à l'Université de Montréal vont dans ce même sens :

« Si l'on voulait commencer la langue seconde dès la première année, il faudrait tenir à l'écart des apprentissages jusqu'en troisième année de

manière à s'assurer que les règles de correspondance graphème-phonème sont bien intégrées dans la langue maternelle avant d'entreprendre l'étude de ces règles pour la langue seconde »⁹.

S'il doit être mis en œuvre malgré toutes les oppositions qu'il suscite, ce projet d'enseignement précoce de l'anglais devrait d'abord s'effectuer sous forme de projet pilote rigoureusement supervisé et suivi d'une évaluation objective de ses effets sur l'apprentissage du français avant d'être généralisé.

L'enseignement d'une troisième langue

Au Québec, l'apprentissage d'une troisième langue n'est pas un phénomène rare, mais il est demeuré jusqu'à maintenant l'objet d'un choix personnel autant chez les Québécois et Québécoises francophones qu'anglophones. Il n'existe pas ici, comme dans certains pays d'Europe, une culture du multilinguisme ni d'incitation immédiate à posséder plusieurs langues.

Nous nous réjouissons de la décision du ministère de l'Éducation d'accorder une place à une troisième langue dans le nouveau programme du secondaire. L'acquisition d'une troisième langue constituera un enrichissement culturel inestimable et un atout majeur pour les jeunes francophones et anglophones qui, croyons-nous, se doivent de prendre le pas des jeunes allophones.

Loin de constituer une menace, le taux élevé de trilinguisme chez les allophones et bientôt, espérons-le, chez les francophones et anglophones nous donne une longueur d'avance devant les autres pays d'Amérique. Il peut assurer au Québec une place de choix dans le monde en nous permettant d'établir des contacts privilégiés avec les autres nations dans leur propre langue.

⁹ LABELLE, Marie. *L'âge en langue maternelle et l'apprentissage d'une langue seconde : Mémoire présenté à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, février 2001, p. 11.

Cependant, vu la situation passablement problématique de l'apprentissage du français et de l'anglais, langue seconde, chez une part importante des élèves du primaire et du secondaire, il nous semble nécessaire de procéder à une certaine consolidation en ce sens avant d'introduire l'enseignement d'une troisième langue.

Par ailleurs, l'apprentissage d'une troisième langue, de préférence une langue d'origine latine comme l'espagnol, en plus de constituer un rempart contre la prédominance de la langue anglaise et d'en relativiser l'omniprésence dans l'esprit des élèves, pourrait faciliter et consolider l'intégration de la grammaire française chez les enfants francophones et neutraliser chez eux les risques d'interférences entre l'anglais et le français.

7. LE FRANÇAIS COMME FACTEUR D'INTÉGRATION DE LA POPULATION IMMIGRANTE

- ***Pour en finir avec les comptables de la francisation***

Depuis le début des audiences de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, des résultats étonnants de recherches et d'enquêtes sur la francisation des Québécois et Québécoises allophones ont été rendus publics.

À chaque livraison de nouvelles statistiques, les nouvelles sont si encourageantes qu'on se demande quelle mouche a piqué ceux et celles qui ont réclamé la tenue de ces États généraux. De quoi faudrait-il débattre puisqu'il n'y a aucun problème et que les inquiétudes manifestées par certains ne sont, semble-t-il, que des relents de notre bon vieux réflexe collectif d'insécurité chronique.

« (...) Alors que l'intégration linguistique est sur la bonne voie, on relance le débat et on continue à vouloir alarmer la population. Pour les immigrants, les communautés culturelles et les autres Québécois francophones qui aspirent à construire une société ouverte sur le monde et où sont absents les vieux réflexes de menace linguistique imaginée, cela constitue un irritant pour le moins inutile et contre-productif dans les efforts d'intégration linguistiques ».

10

Que nous nous le tenions pour dit !

Reste que le poids démographique des francophones est en chute libre sur l'île de Montréal et que ceux-ci cesseront d'être en majorité dans moins de vingt ans. Là non plus, pas de quoi d'inquiéter, puisqu'on nous assure que la défrancophonisation de

¹⁰ PICHÉ, Victor. « De vieux réflexes dangereux : la politique de francisation par l'immigration n'est ni nécessaire, ni réaliste, ni souhaitable. » *La Presse*, 20 janvier 2001.

Montréal n'entraînera pas sa défrancisation. Qui sait, peut-être lui sera-t-elle bénéfique ?

L'exode des francophones vers les banlieues, l'application de politiques qui, loin de décourager l'étalement urbain, en favorisent l'accroissement, ainsi que le pouvoir d'attraction et de rétention qu'exerce Montréal pendant un certain temps auprès des nouveaux arrivants comptent pour une large part dans la défrancophonisation de la plus grande ville du Québec. Tout indique que ce phénomène perdurera, puisqu'une très forte majorité de nouveaux arrivants séjourneront toujours à Montréal pendant une bonne dizaine d'années avant d'aller eux aussi rejoindre les banlieues de la région métropolitaine, non sans avoir adopté, dans une forte majorité, le français comme langue d'usage. Une francisation réussie, nous dit-on.

Que faire alors de ces dix comportements linguistiques mesurables des allophones auxquels Jean-François Lisée fait allusion dans le courrier des lecteurs de *La Presse*, sinon les balayer sous le tapis ?

« (...) lorsqu'on observe les 10 comportements linguistiques mesurables des allophones (la répartition linguistique des immigrants au point d'entrée, la langue d'enseignement secondaire; collégiale; universitaire; la langue de travail; la langue d'usage public; la répartition linguistique de l'exogamie; la langue maternelle des enfants des couples mixtes; l'auto-identification identitaire; les transferts linguistiques) on constate que le français ne franchit ce cap, pendant les années 90, que sur un seul comportement, celui de l'enseignement secondaire. L'anglais lui, est nettement - parfois très nettement - bénéficiaire sur tous les autres plans ».¹¹

Parmi ces dix comportements linguistiques, seul celui qui est encadré par la loi s'avère donc favorable au français.

¹¹ LISÉE, Jean-François. "Les allophones et le cégep français, quel impact? » *La Presse*, 22 janvier 2001.

Les statistiques parlent beaucoup, mais ne disent pas tout. Certaines attitudes, certains comportements sont difficilement quantifiables, mais n'en demeurent pas moins déterminants.

- ***La force d'attraction de l'anglais chez les allophones***

Le français à Montréal, une langue exposée à une forte compétition

Le nouvel arrivant qui débarque au Québec devrait savoir, théoriquement, qu'il est en terre française ; en principe, on l'aura renseigné à un moment ou un autre de sa démarche d'immigration, mais il remarque, évidemment, que la présence de la langue anglaise n'est pas à négliger. C'est qu'il débarque aussi en Amérique du Nord et il a bien raison d'associer Amérique du Nord et anglais. Souvent persuadé d'avance que l'anglais est une langue essentielle pour réussir ici, la plupart du temps il acceptera volontiers d'apprendre le français et de l'adopter comme langue d'usage avec la majorité francophone, mais il conservera cette idée ancrée profondément en lui que la maîtrise de l'anglais décuplerait ses chances et celles de ses enfants. Peut-on lui donner tort? Il sait lire les statistiques comme tout le monde et il voit bien que le bilinguisme est plus payant que l'unilinguisme. D'ailleurs, même dans certaines entreprises qui détiennent leur certificat de francisation, on travaille en anglais.

Comme le mentionnait dans un reportage diffusé à Radio-Canada le 23 février dernier à l'émission *Zone libre*, une mère allophone originaire d'un pays asiatique où l'anglais est couramment utilisé : « En Amérique, le français n'est parlé nulle part ailleurs que dans cette province. Je veux que mes enfants apprennent à nager, mais pas dans un étang, dans l'océan. »

Donc, afin que ses enfants aient toutes les chances de réussir, le nouvel arrivant type voudra que ceux-ci acquièrent la meilleure compétence possible en langue anglaise et parfois, il insistera pour les placer le plus tôt possible en situation d'apprentissage de l'anglais. Or, ce choix ne lui sera permis qu'à des conditions précises et ... faciles à contourner.

Les voies de contournement n'étant accessibles que pour ceux qui ont les moyens de payer l'école privée non subventionnée à un seul enfant pendant un an, il se pliera de bonne ou de mauvaise grâce aux règles du jeu. Dans la grande majorité des cas, ses enfants deviendront de petits francophones accomplis, accent québécois compris, mais présenteront des lacunes importantes en anglais. Déception. Mais tout n'est pas perdu.

Car la société québécoise et son système d'enseignement lancent un message ambigu et porteur d'espoir : patientez un peu, leur laisse-t-on entendre ; une fois votre éducation primaire et secondaire terminée, vous pourrez cesser de ronger votre frein, passer enfin aux vraies affaires et apprendre l'anglais dans un cégep puis, pourquoi pas, dans une université anglophone. Et voilà !

- ***L'immigration : une compétence partagée dont les véritables leviers échappent au Québec***

Le droit de vivre en français et d'intégrer les immigrants à la société québécoise étaient au cœur des revendications des francophones au moment de l'adoption de la Charte de la langue française en 1977. Jusque-là, le libre choix de la langue d'enseignement laissé aux immigrants avait défavorisé la majorité francophone. La Loi 101 a renversé cette tendance de façon spectaculaire.

Parler de langue, c'est parler d'équilibre démolinguistique, affirmions-nous en 1992, lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau. Le Québec doit pouvoir compter sur un ensemble de moyens efficaces s'il veut contrôler les effets combinés de l'immigration, de la dénatalité et du pouvoir d'attraction permanent de la langue anglaise. Le Québec doit être en mesure de présenter un visage français aux nouveaux arrivants, disions-nous à l'époque. Cette nécessité est toujours valable en 2001 : pour assurer son avenir, tout en conservant son caractère français, le Québec doit compter sur l'apport de l'immigration.

Par ailleurs, comme l'immigration est une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, il est illusoire de penser que le Québec puisse se donner un cadre d'action proprement québécois. L'Accord Canada-Québec conclu en 1991 reconnaît au Québec le pouvoir de sélection sur les immigrants indépendants (travailleurs et gens d'affaires) et les réfugiés reconnus à l'étranger ainsi que la pleine compétence sur l'accueil et l'intégration des immigrants.

Toutefois, le gouvernement fédéral a gardé le pouvoir de sélection des réfugiés déposant une demande d'asile au Canada ainsi que sur la réunification des familles. Le gouvernement fédéral détermine les normes et les objectifs nationaux. S'ensuivent des conséquences importantes pour le Québec, notamment un contrôle limité de son immigration sur son territoire (56 % seulement) et une diminution du poids démographique du Québec au sein du Canada, de 29 % en 1951 à 24 % en 1999.

Les objectifs du gouvernement fédéral de promotion du multiculturalisme et de l'accès au marché du travail avec ou sans la connaissance du français sont incompatibles avec ceux du gouvernement du Québec valorisant l'intégration des immigrants à la communauté francophone et l'insertion en emploi. De plus, il transmettent un double message aux nouveaux arrivants en donnant autant d'importance à l'anglais qu'au français.

- ***L'action concertée de l'État québécois pour une francisation réussie : faits saillants***

Selon les données du document *Une action concertée pour une francisation réussie : orientations gouvernementales*, 350 000 personnes au Québec sont incapables de s'exprimer en français et 80 % d'entre elles résident dans la région métropolitaine de Montréal. De plus, 40 % des nouveaux arrivants non francophones ne sont pas rejoints par l'offre de service en francisation. À la suite à ces constats, des actions spécifiques ont été mises en place notamment la coordination gouvernementale des services de francisation par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI),

l'élaboration d'un cadre commun pour la francisation des adultes, le déploiement des services de francisation vers les milieux de vie favorisant l'usage du français et l'accroissement marqué de l'intervention en milieu de travail.

Le milieu de travail étant un lieu d'intégration important, il importe de joindre les immigrants qui y sont allés directement sans avoir pu bénéficier des cours de français.

- ***Des mesures essentielles pour favoriser l'intégration des immigrants***

Dans cette perspective, il est essentiel que tous les réseaux de la société québécoise francophone soient accessibles aux nouveaux arrivants afin de leur permettre une participation active à la vie culturelle, sociale, économique et démocratique du Québec. L'insertion au marché du travail est tout aussi essentielle ainsi que la sélection de candidats francophones. La capacité d'accueil doit également être prise en compte.

Au cours des dernières années, le portrait de la population immigrante a considérablement changé; elle est plus diversifiée et plus scolarisée, elle compte plus de personnes en âge de travailler et connaissant le français à son admission et elle est plus jeune que la population québécoise.

Les orientations gouvernementales sur les niveaux d'immigration pour 2001-2003 prévoient l'accueil de 40 000 à 45 000 immigrants d'ici 2003, dont la moitié connaîtra le français avant son admission. Une réforme majeure des services de francisation et d'intégration a été mise en place par le MRCI, laquelle est axée sur la participation active de l'immigrant dans les réseaux de la société francophone québécoise et la notion de contrat civique incluant des obligations civiques et une contribution au développement du milieu.

L'implantation des carrefours d'intégration, l'adaptation des services de francisation au profil et aux besoins des immigrants, l'harmonisation des services d'intégration aux

services de l'ensemble des citoyens et l'arrimage plus étroit avec les partenaires sont parmi les moyens retenus. Nous croyons qu'il s'agit de mesures et moyens essentiels pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil, laquelle doit également apporter sa contribution.

Pour atteindre ses objectifs au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec devra consacrer des efforts additionnels et accorder plus de ressources à la mise en place des programmes de francisation et d'intégration des immigrants.

- ***La fréquentation de l'école française par les jeunes Québécois et Québécoises des communautés culturelles***

Depuis l'avènement de la Loi 101, la francisation massive des enfants d'immigrants allophones qu'a entraînée la fréquentation obligatoire de l'école française au primaire et au secondaire a sans contredit endigué puis renversé la tendance lourde à l'anglicisation des nouveaux arrivants que le Québec connaissait jusqu'alors. Bien que cette mesure ait produit des résultats spectaculaires au cours des vingt dernières années, il nous semble risqué de considérer qu'elle puisse assurer à elle seule et à long terme une véritable intégration à la société québécoise majoritairement francophone.

L'an dernier, 46 % des élèves allophones qui poursuivaient des études collégiales l'ont fait dans un cégep anglophone. À lui seul, ce fait devrait ramener les pendules à l'heure et inciter à plus de lucidité les triomphalistes comme Alain Dubuc, éditorialiste à *La Presse*, qui soutiennent que « la bataille du français au Québec a été gagnée ».

La francisation des jeunes Québécois et Québécoises allophones : mission accomplie ?

À Montréal, dans les quartiers les plus multiethniques, il suffit d'entendre communiquer entre eux en français - et avec l'accent québécois en prime - les petits écoliers d'origine vietnamienne, cambodgienne, laotienne, arabe, indienne, pakistanaise,

kurde... sur le chemin de l'école, pour mesurer l'ampleur du virage que la Loi 101 a permis d'engager en matière de francisation des immigrants allophones.

Cependant, le fort passage des étudiants et étudiantes allophones de l'école française obligatoire au cégep anglophone est préoccupant. Qu'indique-t-il ? Une identification et un attachement superficiels et momentanés à la langue et à la culture majoritaire ? La perception que la maîtrise de l'anglais est un impératif pour occuper un emploi au Québec ? Un jugement sévère sur l'aptitude de l'école française à assurer une compétence suffisante en anglais ? Aucune étude ne nous permet de le dire.

La majorité francophone porte-t-elle une part de responsabilité vis-à-vis de cette situation ? Malgré les mesures de francisation considérables déployées par l'État, la société québécoise fait-elle tous les efforts pour inclure concrètement et quotidiennement les membres de ses communautés culturelles ? Leur donne-t-elle toujours toutes les chances qu'elle se donne à elle-même ?

La francisation d'une part importante de jeunes Québécois et Québécoises allophones semble fragile. Une recherche effectuée dans deux cégeps francophones de Montréal et dont les résultats ont été publiés dans *La Presse* du 17 janvier dernier, fait état du taux de réussite des élèves allophones. Ceux-ci « réussissent moins bien l'ensemble des cours de français tout comme l'épreuve ministérielle (pour cette épreuve, à l'hiver 1999, le taux d'échec est de 12,3 % pour les francophones et de 27,2 % pour les allophones) ». Selon la même étude, parmi les élèves allophones qui échouent le test d'admission au cégep, 34 % dans l'un et 52 % dans l'autre cégep, abandonnent leurs études collégiales prématurément, alors que le taux d'abandon moyen après la première année de cégep est de 12 %. Le taux d'abandon chez les élèves francophones dans les mêmes cégeps est de 29 % et de 58 %. On savait déjà, avec le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial que les élèves maîtrisant moins bien la langue française, toutes origines confondues, risquaient l'échec et le décrochage plus que les autres. On apprend maintenant que les élèves allophones qui éprouvent des difficultés en français sont nettement défavorisés.

Cela signifie donc que pour un nombre non négligeable de jeunes issus de communautés allophones, la fréquentation de l'école française au primaire et au secondaire n'a pas été suffisante pour parfaire l'apprentissage du français de façon à satisfaire aux exigences minimales requises pour entreprendre des études collégiales.

En outre, lorsque l'on sait, selon une étude de M^{me} Myriame El Yamani citée dans le même article ¹² que l'accent et la compétence en français sont identifiés par les jeunes de diverses origines comme étant des facteurs de discrimination à leur égard par les employeurs, on mesure la fragilité de la francisation et la précarité de l'intégration des jeunes allophones maîtrisant tout juste le français.

Dans ces conditions, laisser de jeunes allophones qui le souhaitent poursuivre des études collégiales en anglais sans s'assurer de leur niveau de compétence en français revient à leur remettre entre les mains l'arme avec laquelle ils et elles vont se tirer dans le pied. Au nom de l'égalité des chances, la société québécoise ne peut se faire complice d'une telle irresponsabilité.

La francisation des jeunes allophones : un acquis fragile à consolider

De la maternelle jusqu'à l'université, l'école en français est nettement préférable pour les jeunes allophones. Le choix des jeunes allophones, ayant fait partiellement ou totalement leurs études primaires et secondaire en français, de poursuivre leurs études collégiales en anglais est une tendance lourde qui s'est accrue de 10 points au cours des cinq dernières années. Étrangement, l'exécutif national du Parti québécois, qui prend acte de ce fait et s'en inquiète, propose d'attendre encore cinq ans pour vérifier si la baisse des inscriptions d'allophones dans les cégeps francophones se poursuivra. On voit mal pourquoi, soudainement, ce déplacement vers les cégeps anglophones cesserait de croître ou même se renverserait, mais enfin...

¹² ANTONIADÈS, Eléonore, Mona CHÉHADÉ, Denyse LEMAY, Françoise ARMAND et Patricia LAMARRE. « Le français au cégep : les allophones jouissent-ils du soutien nécessaire? » *La Presse*, 17 janvier 2001, p. A-15.

Entre la rectitude politique déguisée en pensée magique et les mesures radicales qui font horreur à Gérard Bouchard, il y a place pour quelque chose qui ressemble au sens commun et qui milite pour les intérêts bien compris des jeunes allophones. Nous proposons que l'accès au cégep anglais soit restreint aux élèves allophones et francophones qui peuvent démontrer avoir acquis, au terme de leurs études secondaires, un niveau de compétence en langue française orale et écrite suffisant pour répondre aux exigences des cégeps francophones. L'accès à un cégep anglophone serait donc conditionnel à la réussite d'un examen ministériel sur le niveau de compétence en français, tout comme le font les cégeps francophones avant même d'admettre un élève.

En amont, l'enseignement du français devra être consolidé aux niveaux primaire et secondaire et des mesures de soutien aux élèves en difficulté doivent impérativement être mises en place dans toutes les écoles primaires et secondaires francophones du Québec. Car, ne l'oublions pas : nous nous inquiétons des lacunes en français des jeunes cégépiens et cégépiennes allophones, mais pour beaucoup de jeunes - francophones, anglophones ou allophones - le niveau de cinquième secondaire est terminal.

Un soutien tangible à l'apprentissage de la langue française, s'avère une condition essentielle à l'insertion des élèves allophones dans la vie sociale, politique, culturelle et économique du Québec.

Il ne fait aucun doute que la maîtrise d'un niveau suffisant de français est un facteur déterminant de réussite scolaire non seulement pour les jeunes francophones, mais à plus forte raison, pour les élèves allophones chez qui, il ne faut jamais l'oublier, le français est une langue seconde parfois très éloignée de leur langue maternelle.

Il va de soi que les mesures déjà en place, ainsi que toutes celles qui peuvent favoriser la persévérance aux études et la réussite pour tous les élèves doivent être renforcées, souvent considérablement, non seulement au primaire et au secondaire, mais également au collégial. Cependant, des interventions appropriées, des mesures de

soutien particulières à l'apprentissage de la langue seconde, permettraient sans doute aux élèves à risque d'améliorer sensiblement leur réussite en français.

De meilleurs instruments de classement à l'entrée de l'élève allophone permettraient de raffiner le diagnostic des différents niveaux de maîtrise du français et d'intervenir de façon précoce, avant que des difficultés insurmontables ne viennent compromettre ses chances de réussite. Actuellement, la disponibilité de telles mesures semble varier d'une école à l'autre. Au niveau collégial, l'absence de directives ministérielles particulières pour les élèves allophones est souvent compensée par des initiatives locales prises par les personnes en place, initiatives que les cégeps soutiennent à bout de bras à même des budgets déjà extrêmement serrés.

Le ministère de l'Éducation a l'obligation d'assumer ses responsabilités envers les jeunes allophones. Le prix social à payer pour ne pas avoir agi à temps serait infiniment plus élevé que le coût budgétaire de mesures appropriées. Car, au-delà de la simple francisation des allophones, c'est à une véritable démarche d'inclusion des communautés culturelles dans toutes les sphères de l'activité humaine que le Québec est convié.

Il est non seulement de notre devoir mais dans notre intérêt, comme société, de favoriser et de soutenir l'intégration pleine et entière des jeunes Québécois et Québécoises allophones à la vie économique, sociale et culturelle du Québec.

Non seulement devons-nous soutenir les jeunes allophones dans l'acquisition d'une maîtrise du français et de l'anglais égale à celle que nous souhaitons pour nous-mêmes, mais nous serions fort avisés de les inciter à conserver et à perfectionner leur langue maternelle.

Non pas pour maintenir avec condescendance des traditions folkloriques ou pour singer la catastrophique et insensée politique de multiculturalisme que le Canada a voulu nous enfoncer dans la gorge. Mais simplement parce que la société québécoise serait à même de constituer un bassin diversifié de ressources polyglottes qui ne

pourraient que constituer un atout certain dans le contexte de la mondialisation des échanges. L'anglais, langue commune avec nos partenaires de tous les coins de la planète ? Sans aucun doute, mais aussi quel avantage, pour ces jeunes Québécois et Québécoises polyglottes, de pouvoir établir des contacts avec leurs partenaires dans leur propre langue, tout en étant familiers avec la culture de ces derniers.

À notre avis, une telle mesure constituerait une grande valorisation et susciterait une motivation réelle pour les jeunes allophones à qui l'on enverrait le message que l'on reconnaît leur valeur non seulement comme Québécois et Québécoises intégrés à la majorité francophone, mais comme Québécois d'origine ethnique, culturelle et linguistique autre que française et dont l'apport est utile, sinon essentiel au développement de sa société.

Il n'est évidemment pas réaliste d'envisager pouvoir offrir l'enseignement de toutes les langues parlées par les communautés culturelles du Québec dans les écoles. Par contre, l'État pourrait soutenir et relayer les initiatives issues des groupes communautaires en leur facilitant l'accès à des locaux et à des ressources didactiques appropriées, ainsi qu'en mettant à leur disposition les outils et les personnes ressources aptes à valider la qualité des apprentissages effectués.

L'intégration des jeunes Québécois et Québécoises originaires de communautés allophones à la société québécoise constitue un enjeu majeur pour le Québec de demain. Renoncer à la consolidation et à l'accélération du processus d'intégration des jeunes allophones à la société majoritaire serait adopter une politique de l'autruche et faire preuve d'irresponsabilité sociale. Ne pas leur apporter le soutien pour y parvenir serait cynique. Si la société québécoise néglige ses jeunes allophones, si elle ne prend pas les moyens concrets pour favoriser leur pleine intégration, un sentiment d'exclusion difficile à renverser pourrait apparaître.

Dans certains pays d'Europe, particulièrement en ex-Allemagne de l'Est pour ne pas la nommer, l'intégration des immigrants connaît de sérieux ratés. Dans certaines régions particulièrement touchées par le chômage, la seule présence d'immigrants - boucs

émissaires idéaux - nourrit la montée de l'extrême-droite, du racisme et de la xénophobie ordinaire dans ce qu'elle a de plus dégoûtant. En France, le sentiment d'exclusion vécu massivement par les minorités maghrébines, tziganes et africaines exacerbe le désespoir et la violence des jeunes confinés aux cités, alimentant les thèses d'un Jean-Marie Le Pen et d'un Bruno Mégret qui voudraient bien les voir expulsés une fois pour toutes.

Ici, au Québec, rien de comparable. De façon significative, nous n'utilisons pas couramment le mot «étrangers » pour désigner les immigrants et cela traduit sans doute notre tendance à les considérer plutôt comme des Québécois et des Québécoises en devenir que comme des entités menaçantes pour notre identité.

N'oublions pas, toutefois, que la société québécoise, comme toutes les sociétés, possède sa frange d'irréductibles xénophobes pour qui l'immigrant demeure une menace du simple fait qu'il soit différent. Mais, de façon remarquable et presque à tout coup, le pur laine typique et caricatural, un peu ou beaucoup intolérant et xénophobe sur les bords, abandonne progressivement sa méfiance dès qu'un allophone lui adresse la parole en français. Mieux, si cet allophone a déjà « attrapé » l'accent québécois, la méfiance tombe rapidement et la communication s'engage. Que disions-nous déjà ? Une langue commune comme facteur premier d'intégration ?

Le Québec a fait le choix de s'ouvrir au monde et d'inviter les néo-Québécois à participer à une culture originale s'inspirant du fait français qui fait sa particularité en Amérique. À cet égard, comme dans tous les domaines, l'État québécois a l'obligation de remplir ses promesses en amenuisant toujours davantage l'écart entre le discours qu'il tient et les actes qu'il pose.

8. LE FRANÇAIS, LANGUE DU TRAVAIL AU QUÉBEC

- ***Une revendication majeure***

L'une des plus importantes revendications linguistiques des Québécois et Québécoises au moment de l'adoption de la Charte de la langue française est sans conteste le français langue du travail, considéré comme facteur d'épanouissement personnel et de promotion sociale et perçu comme un moyen essentiel de francisation des non-francophones. Où en sommes-nous après vingt-quatre ans ?

- ***Le français dans l'Administration publique***

Un rôle exemplaire et moteur

Le français est l'outil premier de communication de l'Administration publique entre ses employées et employés, avec la population et avec ses divers interlocuteurs. À ce titre, l'État a un devoir d'exemplarité, tel que précisé, d'ailleurs, dans la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Que ce soit dans les textes ou autres documents, y compris ceux diffusés sur support informatique, la qualité du français doit être irréprochable. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, on doit être particulièrement sensible au fait, par exemple, qu'une erreur sur Internet se répercute à l'échelle de la planète. Il en va de la crédibilité de l'Administration publique et de l'État.

Il importe que les contribuables aient accès à de l'information et à des documents imprimés (formulaires, brochures, dépliants) et électroniques (messages informatifs et publicitaires radiophoniques et télévisuels, sites Internet) clairs, simples et compréhensibles. Par ailleurs, le langage utilisé dans la prestation de services ainsi que dans la mise en valeur et la promotion de nos ressources et de notre culture doit, sans être ampoulé, refléter manifestement notre maîtrise de la langue.

Les fonctionnaires de l'État, qu'il s'agisse du personnel de soutien, de l'administration, de la gestion, de la haute direction ou des divers champs d'expertise présents dans la fonction publique et parapublique, se doivent évidemment d'être compétents dans leurs domaines respectifs. Ils doivent aussi être capables de bien se comprendre entre eux et d'échanger, à quelque palier et avec quelque interlocuteur que ce soit, dans un français qui honore la langue elle-même, qui témoigne du respect qu'on lui voue et qu'on porte aux personnes et aux institutions.

Les ressources de l'État

Ces nobles préoccupations étant énoncées, quelques constats s'imposent. Les organismes rattachés à la Charte de la langue française ont subi, dans la foulée de crises budgétaires successives, des réductions draconiennes de leurs ressources humaines et financières. Pour leur part, les ministères et organismes, aux prises avec les mêmes contraintes, ont sabré dans ce qui leur semblait le moins vital par rapport à leur mission première. C'est ainsi, par exemple, qu'ont disparu de nombreux postes professionnels en rédaction, en révision linguistique et en traduction. On a souvent confié à des personnes, certes compétentes à d'autres égards, mais ne possédant pas les qualifications nécessaires, la rédaction et la correction de textes, discours, scénarios et autres documents. Par ailleurs, ces domaines ont été largement confiés à la sous-traitance, ce qui compromet le développement et la pérennité d'une précieuse expertise. En outre, l'aspect esthétique des documents l'a souvent emporté sur la qualité linguistique du contenu.

Par ailleurs, le gouvernement, s'il veut être cohérent, devrait augmenter les ressources de l'Office de la langue française (OLF) qui ont considérablement diminué au fil des ans : en 1980-1981, l'OLF comptait 427 postes occupés alors qu'en 1999-2000, il en comptait 223. C'est donc dire une coupe de près de 50 % des effectifs alors que le nombre d'entreprises s'accroît et que l'OLF a de nouvelles responsabilités qui nécessitent l'apport de ressources additionnelles.

Quant aux ressources financières, on constate que les crédits alloués à l'application de la Charte de la langue française sont passés de 18,278 M de \$ en 1980-1981 à 22,578 M de \$ en 2000-2001. En dollars constants, les 18 M de \$ de 1980-1981

équivalaient, en 2000, à quelque 38 M de \$; c'est donc dire qu'en réalité les budgets ont connu en 20 ans une diminution de plus de 40 %.

Quant au personnel spécialisé en la matière, il a vu ses conditions de travail se détériorer. Déjà peu nombreux et isolés dans leur ministère ou organisme, les spécialistes en linguistique et en terminologie, engagés tant pour rédiger ou traduire que pour réviser des textes n'ont plus, comme c'était le cas dans les années 1970 et 1980, l'occasion de se rencontrer dans une perspective d'échange et de ressourcement. De plus, la nature même de la révision et de la correction confère à la fonction un caractère ingrat car les auteurs et auteures, quand leurs textes sont soumis à un tel processus, l'interprètent parfois comme une remise en question de la valeur du contenu. La tendance est forte d'escamoter cette étape pourtant cruciale, si des directives claires ne sont pas énoncées à cet égard.

Par ailleurs, bien que le Grand dictionnaire terminologique soit disponible sur Internet par l'entremise de l'OLF, les fonctionnaires, pas plus que les citoyens et citoyennes, n'ont désormais accès gratuitement à des spécialistes pour obtenir une consultation. Malgré les incitations de l'OLF, plusieurs ministères et organismes ne donnent pas accès à ce service payable, ne serait-ce que par l'intermédiaire d'une personne autorisée et désignée à cette fin.

Si l'on offre au personnel de l'appareil d'État de la formation en gestion, en informatique, en animation et... en anglais, on devrait à plus forte raison lui donner accès à des cours de perfectionnement en français. D'ailleurs, à notre avis, les critères d'embauche devraient être resserrés et faire preuve d'une plus grande exigence en ce qui a trait à la maîtrise du français. On pourrait également exiger du personnel nouvellement embauché qu'il suive des cours de français si cela s'avère nécessaire. Enfin, il est une réalité que l'administration publique et parapublique ne peut ni ne doit occulter : les femmes comptent pour plus de la moitié de la population et la fonction publique et parapublique, appelée à dispenser les services, est formée majoritairement de femmes. La langue doit absolument refléter cette réalité et le français possède tous les instruments pour ce faire. L'époque est révolue où l'on

prétendait, que « le masculin embrasse le féminin... » Au moment même où les ministères et organismes s'apprêtent à déposer leur déclaration de services aux citoyens (et citoyennes), il importe de tenir compte de la réalité et de profiter de cette occasion pour féminiser les textes. Pour éviter toute ambiguïté et contrer les arguments fallacieux, nous recommandons que l'OLF édicte et diffuse une politique claire de féminisation des textes.

Politique linguistique dans l'Administration

La *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* stipule notamment que « [...] l'Administration accorde une attention constante à la qualité de la langue française. Elle voit à promouvoir un français de qualité dans les communications de tous ordres [...] » Il est également prévu que les ministères et organismes fassent état, dans leur rapport annuel d'activités de l'application de la politique linguistique qu'ils sont tenus d'adopter, en harmonie avec leur mission et leurs caractéristiques et qu'un comité permanent doit élaborer et mettre en place. Il y aurait lieu, croyons-nous, d'être particulièrement vigilant quant à ces aspects de la politique. D'ailleurs, il en va de la crédibilité même de l'Administration publique qui serait mal vue d'imposer des exigences aux entreprises en matière linguistique, sans faire elle-même figure d'exemple...

À cet égard, l'OLF qui voit à l'encadrement et au suivi de la politique gouvernementale, signale dans son rapport annuel que, des 75 ministères et organismes ayant formé un comité permanent, 72 ont soumis un projet de politique linguistique, dont 71 ont fait l'objet d'un avis de sa part et que 49 ministères et organismes ont approuvé leur politique. Nous croyons que des efforts additionnels doivent être faits par les ministères et organismes pour accélérer l'adoption d'une telle politique et son application afin que l'Administration joue pleinement son rôle exemplaire et moteur quant à la francisation et à la qualité du français et ce, dans les plus brefs délais.

Il nous apparaît que les autorités, tant politiques qu'administratives des ministères et organismes, doivent faire preuve non seulement d'une volonté ferme de promouvoir un français de qualité dans les services publics, mais d'une exigence et d'une

détermination claires dans l'adoption et la mise en place de mesures concrètes susceptibles d'améliorer et de maintenir la qualité du français dans l'Administration publique.

Des mesures d'incitation envers les entreprises retardataires

L'article 22 de la politique gouvernementale prévoit que « l'Administration n'accorde aucun contrat, subvention ni avantage à une entreprise assujettie au chapitre V du titre II de la Charte, si cette entreprise n'est pas conforme au processus de francisation. En 1999-2000, l'OLF mentionne avoir transmis à près de 150 ministères et organismes la liste des entreprises non conformes au processus de francisation. L'OLF ne donne pas les résultats de l'impact de cet article sur la francisation. Comme les dépenses et achats du gouvernement du Québec (administration et autres) se comptent par centaines de millions de dollars annuellement, nous croyons que cette mesure aura un impact important auprès des nombreuses entreprises avec lesquelles le gouvernement du Québec transige ou à qui il accorde des subventions. Aussi, la promotion intensive de cette politique doit être faite auprès des entreprises et de toutes les personnes à l'emploi de l'État.

Le français et les technologies de l'information

L'article 20 stipule que les organismes et ministères font rapport annuellement à l'OLF de la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. À cet égard, l'OLF mentionne dans son rapport annuel que « 95 % des ministères et organismes budgétaires et non budgétaires ont déposé leur rapport et que 10 % des rapports étaient incomplets. Par ailleurs, le dépouillement préliminaire indique que le tiers des banques de données nominatives n'était toujours pas en mesure de respecter le français dans son intégralité (présence des signes diacritiques – accents et cédilles) ».

De plus, « Le tiers seulement des logiciels AutoCAD installés dans les ministères et organismes le sont en version française ». Quel message transmet le gouvernement du Québec aux entreprises, aux étudiants et au public en utilisant la version anglaise de ce logiciel ? Cela a également un impact sur la langue de travail des employés du

gouvernement du Québec et sur la langue d'enseignement dans les commissions scolaires et les cégeps. L'utilisation des versions françaises disponibles des logiciels devrait être obligatoire.

En outre, le législateur devrait modifier la Charte et inclure des dispositions particulières concernant la francisation des milieux collégial et universitaire notamment pour la langue de travail afin de permettre au personnel de travailler en français et d'utiliser des outils de travail en français incluant des logiciels français.

- ***Le français dans les entreprises***

Les droits des travailleurs et des travailleuses

Peut-on considérer, vingt-quatre ans après l'adoption de la Charte de la langue française, que le droit de travailler en français est entièrement acquis et respecté ? Le retard dans la certification de bon nombre d'entreprises, les petites entreprises qui échappent au processus de francisation, l'utilisation de l'anglais dans la mondialisation des échanges, l'utilisation de machines et outils en anglais, dont les logiciels, sont sûrement des freins importants à l'atteinte de cet objectif et à l'avancement dans la carrière pour une quantité non négligeable de travailleurs et de travailleuses.

L'exigence de maîtriser une autre langue que le français

De plus en plus d'offres d'emplois publiées dans les médias écrits de la région de Montréal exigent la maîtrise de la langue anglaise pour être admissible aux postes offerts. Dans son rapport annuel¹³, l'OLF fait mention d'une recherche qu'elle a effectuée dans les offres d'emplois publiées dans *La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *The Gazette*. « Les annonces du 4 décembre 1999, du 15 janvier et du 22 janvier 2000 ont été analysées et cela a permis de constater que les exigences du bilinguisme sont très élevées dans *La Presse* et pas assez élevées dans *The Gazette*. Alors que 47,1 % des offres d'emplois publiées dans *La Presse* exigent en plus de la connaissance du français, la connaissance de l'anglais comme critère d'embauche,

dans *The Gazette*, la connaissance du français en plus de l'anglais n'est mentionnée que dans 35,8 % des offres d'emploi publiées. » Deux poids, deux mesures, donc, en matière d'exigences linguistiques au Québec. Il s'agit là d'une situation préoccupante qui généralise le bilinguisme... unilatéral.

Si on en croit Alain Dubuc, rédacteur en chef à *La Presse*, il n'y a pas là de quoi s'inquiéter, mais au contraire, matière à se réjouir. Dans son article *S'approprier l'anglais - Il faut briser le tabou du bilinguisme*, l'éditorialiste montre enfin franchement ses couleurs lorsqu'il fustige ceux qui s'inquiètent de ce fait :

« Ces réactions s'inscrivent dans un courant de pensée qui voit l'existence et la croissance des postes bilingues comme un signe d'échec pour le combat du français. Et bien, nous croyons plutôt que, dans une économie moderne, la bataille contre l'anglais au travail peut devenir une bataille pour l'ignorance. »¹⁴

Eh bien soit ! Puisqu'il le faut, nous allons troquer notre droit de travailler en français contre une économie moderne ! Si le prix à payer pour parler français est si élevé, pourquoi continuer à affirmer et à réclamer le droit de travailler dans cette langue dans la seule société majoritairement francophone en Amérique ? Décidément, le briseur de tabou de *La Presse* réserve au français une place de plus en plus difficile à saisir. Heureusement pour nous qu'il a limité à huit sa série d'éditoriaux sur la langue : sur cette lancée, il allait sans doute déclarer, dans le neuvième, que le français est une nuisance au Québec...

Nous sommes conscients que dans le contexte de la mondialisation et du libre-échange, la lingua franca anglophone est de plus en plus présente. Pour autant, est-il nécessaire d'étendre les exigences de la connaissance de l'anglais dans une plus grande portion des fonctions et postes au sein des entreprises et de l'Administration

¹³ OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, Rapport annuel 1999-2000, Québec, L'office, 2000, p. 44.

¹⁴ DUBUC, Alain. *S'approprier l'anglais :-Il faut briser le tabou du bilinguisme.* » *La Presse*, 16 février 2001.

publique? Nous sommes en faveur de l'apprentissage d'une deuxième et même d'une troisième langue pour les individus. Toutefois, la modération dans la généralisation de cette exigence est de mise et la mondialisation ne doit pas devenir le prétexte à un laxisme outrancier.

Pour nous, il est essentiel que le gouvernement s'assure que le droit des Québécois et Québécoises de travailler en français est respecté et qu'il mette en place les mesures ainsi que les moyens pour y parvenir.

La francisation des entreprises

Au moment de l'adoption de la Charte, le législateur avait prévu que la certification des entreprises se ferait assez rapidement. Or, la réalité est tout autre et le processus perdure. Selon le rapport de l'OLF, à la fin de l'exercice 1999-2000, on comptait 3 243 entreprises certifiées, soit un taux de 69,9 %. Par ailleurs, il y aurait 244 entreprises dont le programme de francisation est en cours depuis plus de dix ans auprès desquelles l'OLF a poursuivi son action de redressement. Plusieurs facteurs sont en cause, notamment la propriété des entreprises, francophone ou située à l'extérieur du Québec, la mondialisation, les fusions, les fournisseurs situés à l'extérieur du Québec, etc.

Une réflexion s'impose sur la généralisation du français dans le contexte actuel ainsi que sur la certification. En ce qui concerne les entreprises certifiées, la loi prévoit qu'elles doivent transmettre un rapport triennal à l'OLF. Il nous semble important que, tout comme pour le renouvellement d'un permis, les entreprises soient soumises à des exigences rigoureuses et à défaut de les respecter, le retrait du certificat serait possible. Il faut faire en sorte que le certificat de francisation soit vu comme un objet de valeur et de la plus haute importance, qu'il faut conserver. Pour le moment, comme l'a si bien dit M. Bernard Salvail, directeur de la francisation à l'OLF, au cours du colloque sur la langue de travail, les entreprises du Québec tardent à se franciser parce qu'elles « ne voient pas d'avantage à se franciser » et « ne voient pas d'inconvénient à ne pas le faire. »

Le rôle des comités de francisation

Pour atteindre les objectifs de francisation, le législateur a prévu la formation d'un comité de francisation dans les entreprises employant plus de 100 travailleurs et travailleuses. Une étude réalisée par l'OLF démontre que seulement 6 % des comités sont actifs et se réunissent deux fois par année. La représentativité des travailleurs et travailleuses est également questionnée. La bonne marche des comités dépend de la volonté des employeurs. Là où elle est présente, les choses se déroulent mieux. Nous croyons important de revoir le rôle et le fonctionnement des comités de francisation.

Une étude de l'Office de la langue française sur les petites entreprises

En ce qui a trait aux petites entreprises, soit près de 20 000 au Québec qui embauchent environ 450 000 personnes et qui sont souvent la porte d'accès au marché du travail pour les nouveaux arrivants, il importe que le gouvernement leur fasse connaître les dispositions de la Charte qui les concernent. Le rapport de recherche de l'étude OLF-MRCI auprès des entreprises de 10 à 49 employés de la région métropolitaine de Montréal démontre des besoins de francisation. Ainsi, dans le secteur manufacturier, sur un nombre total de 653 entreprises, près de 40 % comptent une ou des personnes ne connaissant pas le français.

Comme la langue du travail n'a pas encore acquis le statut recherché pouvant assurer les droits des citoyens et citoyennes, des travailleurs et travailleuses ainsi que la pérennité du français, nous croyons que le gouvernement du Québec doit renforcer certaines mesures et en ajouter de nouvelles pour atteindre les objectifs fixés et assurer le rayonnement du français dans les divers milieux de travail. L'affirmation du droit pour tous les citoyens et toutes les citoyennes de connaître et d'utiliser le français en milieu de travail et la responsabilité des entreprises de voir à la promotion de ce droit est une question sur laquelle devrait se pencher la Commission.

9. LE FRANÇAIS DANS L’AFFICHAGE PUBLIC AU QUÉBEC

Lors de l’adoption de la Loi 86, le SPGQ s’est opposé vigoureusement aux modifications apportées par le gouvernement libéral de l’époque. Nos membres ont participé aux manifestations et nos porte-parole ont dénoncé ces changements sur la place publique. Depuis 1993, en plus des nombreux problèmes d’application de la nette prédominance du français et des multiples contraventions à la Charte de la langue française, certains individus ont porté les causes devant les tribunaux.

Il semble qu’un consensus se soit dégagé au sein de la population afin d’assurer une paix linguistique. Pourtant, certains irréductibles qui refusent l’idée même de la prédominance et parfois de la présence du français, n’hésitent pas à poser des gestes provocateurs menaçant cette paix fragile. Il nous apparaît donc essentiel que le gouvernement s’assure de l’application rigoureuse de la loi en en faisant respecter les règles et en recourant aux sanctions prévues, le cas échéant. Notre position est claire : aucun recul n’est acceptable quant à la nette prédominance du français, pas plus que la négociation à la baisse d’éléments essentiels.

Nous désirons également que le gouvernement du Québec vérifie à intervalles réguliers la situation de l’affichage public et apporte les correctifs nécessaires. Le lancinant problème de l’affichage commercial - la présence de plus en plus manifeste de l’anglais dans l’affichage public, le recours de plus en plus courant et abusif à l’astuce des raisons sociales en anglais, subterfuge habile, mais inélégant et irrespectueux envers la majorité francophone, la persistance, il faut bien le dire, de l’affichage unilingue anglais à Montréal, au moment même où siège cette Commission - retient l’attention à juste titre parce qu’elle compromet l’idée même du visage résolument français du Québec et touche à une sensibilité qui, chez certains, peut vite devenir exacerbée.

En ce qui concerne l’affichage des raisons sociales, nous croyons qu’un sérieux travail de sensibilisation et de négociation devrait être fait auprès des dirigeants et dirigeantes d’entreprises et des commerces en vue de trouver des solutions qui

respectent le visage français du Québec et les règles d'écriture, tout en ayant comme répercussion la satisfaction de la clientèle francophone.

À cet égard, nous sommes d'avis que les propositions contenues dans le mémoire présenté à la Commission des États généraux par M. Pierre-Paul Sénéchal, *Pour une meilleure intégration des raisons sociales au paysage identitaire québécois*, méritent d'être prises en considération.

Par ailleurs, force est de constater que l'aménagement linguistique du Québec est en partie défavorisé par les politiques et actions du gouvernement fédéral, notamment par la Loi sur les langues officielles qui met sur un pied d'égalité le français et l'anglais. L'affichage public des institutions fédérales échappe à la nette prédominance du français.

Nous réclamons du gouvernement fédéral du Canada qu'il se conforme au jugement de la Cour suprême et qu'il applique le principe de la nette prédominance du français dans tout l'affichage des institutions fédérales au Québec.

10. CONCLUSION

La langue française doit absolument demeurer la langue d'usage habituel au Québec, la langue commune, celle qu'on utilise à l'école, au travail - y compris dans les nouvelles technologies -, dans l'Administration publique et dans le commerce; d'où la nécessité de la Charte de la langue française pour marquer l'espace linguistique de balises, car le Québec doit présenter un visage français bien visible. La capacité d'utiliser le français peut se traduire par la langue maternelle, seconde ou tierce; chacun demeure libre de s'exprimer dans la langue de son choix dans toutes ses activités privées, mais le dénominateur commun dans la vie publique courante, ce doit être le français .

Plus qu'à une résistance défensive du français, c'est à une mobilisation quotidienne, moins éclatante et tapageuse, mais beaucoup plus exigeante que nous sommes conviés pour assurer non seulement la prédominance du français dans la vie publique, mais surtout la qualité et l'intégrité du français que nous voulons parler et écrire au Québec.

Se réapproprier sa langue, retrouver le plein usage, les nuances et les subtilités de la langue française, célébrer un français québécois inventif et contemporain, créer de nouveaux mots et en proposer l'usage à la francophonie, conserver les spécificités du parler québécois tout en élaguant progressivement les mots anglais, les anglicismes et les formulations calquées sur l'anglais qui nuisent non seulement à l'efficacité de la communication, mais à l'affirmation de la majorité francophone comme un peuple avec sa mémoire, son histoire, sa culture continuellement enrichie de l'apport de nouveaux arrivants : voilà l'un des défis les plus singuliers que nous devons relever pour garder vivantes notre langue et notre culture. Voilà les termes d'un pacte qui doit constituer l'un des fondements d'un projet de société cohérent, stimulant, mobilisateur et porteur de sens pour des générations à venir.

11. RECOMMANDATIONS

POUR UN PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LES FRANCOPHONES, LES ANGLOPHONES, LES ALLOPHONES ET LES AUTOCHTONES AU QUÉBEC

ATTENDU QUE :

Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité ;

La Charte de la langue française adoptée par l'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois et Québécoises d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française et qu'elle est résolue à faire du français la langue de l'État et du domaine juridique aussi bien que la langue normale et habituelle de travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ;

L'Assemblée nationale doit réitérer qu'elle entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et que, dans un esprit d'ouverture, elle reconnaît l'apport précieux des minorités ethniques au développement du Québec ;

L'Assemblée nationale doit réaffirmer qu'elle reconnaît aux Amérindiens et Inuits du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine ;

Ces principes s'inscrivent dans le mouvement universel de revalorisation des cultures nationales qui confère à chaque peuple l'obligation d'apporter une contribution particulière à la communauté internationale.

CONSIDÉRANT :

La détérioration de la situation de la langue française au Québec ;

Le carcan constitutionnel auquel la nation québécoise est soumise du fait de la Loi constitutionnelle de 1982 et de la Loi canadienne sur les langues officielles qui met sur pied d'égalité le français et l'anglais ;

Les limites imposées par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Le SPGQ est d'avis que c'est d'abord sur le terrain politique que la société québécoise doit trouver une solution permettant à ses différentes composantes linguistiques de trouver un *modus vivendi*.

Pour y parvenir, le SPGQ recommande au gouvernement du Québec de convier les francophones, les anglophones, les allophones et les autochtones à négocier un pacte linguistique. Ce pacte s'appuierait sur cinq engagements fondamentaux :

- **PREMIÈREMENT**, le gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures correctives pour garantir, à la fin secondaire, une excellente maîtrise de la langue française à tous les élèves.
- **DEUXIÈMEMENT**, le gouvernement du Québec s'engage à prendre les mesures pour que soit garantie, à la fin du secondaire, l'acquisition d'un niveau élevé de compétence en langue anglaise à tous les élèves fréquentant l'école française.
- **TROISIÈMEMENT**, l'accès aux collèges anglophones des élèves fréquentant l'école française au secondaire est conditionnel à la réussite d'un examen ministériel attestant d'un niveau élevé de maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit.

- **QUATRIÈMEMENT**, les services publics, notamment en matière de santé et de services sociaux ainsi qu'en éducation, continuent d'être disponibles en langue anglaise à la minorité anglophone.
- **CINQUIÈMEMENT**, l'État québécois apporte son soutien non seulement à la conservation mais au développement des langues autochtones.

Le SPGQ recommande également que les mesures suivantes soient prises à ces différents chapitres et fassent partie du pacte linguistique :

Le français, langue de l'Administration publique et parapublique

- Que les déclarations de services aux citoyennes et citoyens comprennent une intention claire des ministères et organismes de promouvoir la qualité du français et de prendre les moyens nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la politique linguistique.
- Que le gouvernement voie à accélérer le processus d'adoption d'une politique linguistique par les ministères et organismes ainsi que son application dans les plus brefs délais; qu'il assure également au personnel de la fonction publique et parapublique le soutien adéquat en matière linguistique.
- Que l'on insiste davantage sur l'aspect de la qualité de la langue dans la reddition de comptes des ministères et organismes à l'Assemblée nationale.
- Que les organismes dépendant de la Charte et chargés de son application disposent des budgets et du personnel suffisants pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat.
- Que les critères d'embauche dans la fonction publique soient resserrés afin qu'une excellente maîtrise du français écrit et parlé compte au nombre des exigences requises.

- Que des cours de français soient dispensés, le cas échéant, au personnel qui accuse des lacunes à cet égard.
- Que le gouvernement du Québec voie à inclure dans la Charte des dispositions particulières concernant la francisation des milieux collégial et universitaire afin de permettre au personnel de travailler en français.
- Que les ministères et organismes soient tenus d'acquérir et de fournir à leur personnel la version française des logiciels utilisés, notamment du logiciel AutoCAD et que la formation appropriée soit donnée aux utilisateurs et utilisatrices afin qu'ils et elles effectuent le passage de la version anglaise à la version française de manière harmonieuse.
- Que l'Office de la langue française édicte et diffuse une politique claire de féminisation des textes.

Le français, langue du travail

- Que le gouvernement du Québec s'assure que le droit de travailler en français soit respecté et qu'il mette en place les mesures et les moyens pour y parvenir.
- Que le gouvernement revoie le rôle et le fonctionnement des comités de francisation, notamment en accordant la parité aux travailleuses et aux travailleurs dans ces comités.

Le français, langue d'intégration de la population immigrante

- Que le gouvernement du Québec poursuive et accentue ses efforts pour favoriser l'intégration sociale, linguistique et économique des nouveaux arrivants.
- Que le gouvernement du Québec consacre les ressources et budgets additionnels pour la francisation des nouveaux arrivants et qu'il augmente son offre de service en milieu de travail pour rejoindre les travailleurs et travailleuses qui n'ont pu apprendre le français.

L'enseignement du français et des autres langues

L'enseignement du français

- Que le ministère de l'Éducation s'assure que l'apprentissage du français se fasse dans toutes les disciplines et que les méthodes d'enseignement utilisées intègrent l'étude de la grammaire dès le cycle approprié du niveau primaire.
- Que le ministère de l'Éducation s'assure de la compétence en français des nouveaux enseignants et enseignantes dans toutes les disciplines.
- Que tous les moyens nécessaires - manuels spécialisés, dictionnaires, grammaires, didacticiels, collections des bibliothèques - pour soutenir l'apprentissage du français soient accessibles en nombre suffisant dans les écoles primaires et secondaires du Québec.
- Que le dépistage des élèves éprouvant des difficultés à maîtriser le français soit effectué de façon précoce et que les mesures particulières, les centres d'aide et les ressources spécialisées nécessaires à leur soutien soient mis à leur disposition dans toutes les écoles.
- Que les jeunes autochtones qui poursuivent des études en français, notamment au cégep, aient accès à des mesures de soutien en français langue seconde, afin de favoriser leur réussite.

L'enseignement de l'anglais

- Que l'enseignement de l'anglais soit confié à des enseignants et enseignantes qui soient non seulement compétents en anglais, mais formés à l'enseignement de l'anglais langue seconde.
- Que l'apprentissage précoce de l'anglais fasse l'objet d'études et d'évaluations objectives dans le cadre de projets pilotes et qu'il soit clairement établi qu'il n'interfère d'aucune façon avec l'apprentissage du français avant que toute décision définitive soit prise à ce sujet.

L'enseignement d'une troisième langue

- Que l'enseignement d'une troisième langue, de préférence d'origine latine, ne soit envisagé que lorsque la consolidation de l'apprentissage du français et de l'anglais sera chose acquise et que l'on aura l'assurance qu'il ne se fasse pas au détriment du français.

L'affichage public

- Que le gouvernement du Québec vérifie à intervalles réguliers l'évolution de la situation de l'affichage public et apporte les correctifs nécessaires s'il y avait détérioration pouvant affecter la nette prédominance du français.
- Qu'un travail de sensibilisation et de négociation soit entrepris auprès des dirigeants d'entreprises et des commerces en vue de trouver des solutions qui respectent le visage français du Québec et les règles d'écriture, tout en ayant comme objectif la satisfaction de la clientèle francophone.
- Que le gouvernement fédéral se conforme au jugement de la Cour suprême et applique le principe de la nette prédominance du français dans tout l'affichage des institutions fédérales au Québec.
- Que l'Office de la langue française voie au respect de la qualité du français utilisé dans l'étiquetage, les modes d'emploi et la documentation accompagnant les produits.

Le respect de la Charte de la langue française

- Que le gouvernement s'assure de l'application rigoureuse de la loi en en faisant respecter les règles et en recourant aux sanctions prévues, le cas échéant.

La qualité de la langue française au Québec

- Que le gouvernement prenne l'initiative de rassembler des personnes de divers horizons pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action axé sur la promotion et la revalorisation de la qualité de la langue française auprès de l'ensemble de la population québécoise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTONIADES, Éléonore, Mona CHÉHADÉ, Denyse LEMAY, Françoise ARMAND et Patricia LAMARRE. « Le français au cégep : les allophones jouissent-ils du soutien nécessaire ? », *La Presse*, 17 janvier 2001.

BOUCHARD, Gérard et Michel LACOMBE. *Dialogue sur les pays neufs*, Montréal, 1999.

BOUCHARD, Gérard. *Le français comme langue de la citoyenneté et secteur d'intégration culturelle au Québec : mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, novembre 2000.

BOUCHARD, Gérard, François ROCHER et Guy ROCHER. *Les Francophones québécois*, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, 1991.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, [Saint-Laurent, Québec], Fides ; [Sainte-Foy, Québec], Publications du Québec, 2000.

DUMOND, Fernand. *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995.

DUBUC, Alain. « Penser en gagnants », *La Presse*, 13 février 2001.

DUBUC, Alain. « S'approprier l'anglais : il faut briser le tabou du bilinguisme. », *La Presse*, 16 février 2001.

LABELLE, Marie. *L'âge en langue maternelle et l'apprentissage d'une langue seconde : mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, février 2001.

LISÉE, Jean-François. « Les allophones et le cégep français, quel impact ? » *La Presse*, 22 janvier 2001.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Le français langue commune : politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*, Québec, Gouvernement du Québec, 1996.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 1996.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Une action concertée pour une francisation réussie : orientations gouvernementales*, [Montréal], Le Ministère, 1998.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Tableaux sur l'immigration au Québec 1995 - 1999*, [Montréal], Le Ministère, 2000.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1999 - 2000*, Québec, L'Office, 2000.

PICHÉ, Victor. « De vieux réflexes dangereux : la politique de francisation par l'immigration n'est ni nécessaire, ni réaliste, ni souhaitable », *La Presse*, 20 janvier 2001.